



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 6 février 2025 - Délibération n° 2025-008

### DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 27 janvier, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	24

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Jacques Carpentier.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Maria Torlay.

Monsieur Mickaël Jouan, pouvoir donné à Madame Sylvie Massicot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Madame Karen Lanson.

**- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :**

Madame Anaïs Cadoret.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Stéphane Lefebvre.

#### ***Rapport de Pascal Duchêne, Maire.***

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, une présentation a eu lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires 2025, les engagements pluriannuels envisagés en fonctionnement et en investissement ainsi que sur la structure et la gestion de la dette avec pour base de discussion, un rapport présentant les informations qui suivent :

1. Note préliminaire
2. Le contexte macroéconomique
  - Les perspectives économiques
  - Les finances des collectivités locales
  - La Loi de Finances pour 2025

Envoyé en préfecture le 07/02/2025  
Reçu en préfecture le 07/02/2025  
Publié le - 7 FEV. 2025  
ID : 035-213502362-20250206-SGAL2025\_081-DE

3. Ville de Redon : la situation actuelle

- La dette
- La fiscalité
- Les ressources humaines
- Les dépenses et recettes de fonctionnement
- La capacité d'autofinancement (CAF) et les indicateurs de gestion
- L'investissement
- La trésorerie

4. Les perspectives budgétaires

- Les principales orientations en fonctionnement
- Les principales orientations en investissement 2025-2027
- L'autofinancement prévisionnel
- Schéma de projection du Budget Ville 2025

5. Synthèse des statistiques

6. Sources documentaires

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,  
**Stéphane Lefebvre**  
Conseiller municipal

Mis en ligne le - 7 FEV. 2025



# **Orientations budgétaires**

## **Rapport 2025**

# Sommaire

<b>Note préliminaire.....</b>	<b>3</b>
<b>Le contexte macroéconomique.....</b>	<b>5</b>
Les perspectives économiques .....	5
Les finances des collectivités locales.....	9
La Loi de finances pour 2025 .....	11
<b>Ville de Redon : la situation actuelle.....</b>	<b>12</b>
La dette .....	12
La fiscalité.....	19
Les ressources humaines .....	24
Les dépenses et recettes de fonctionnement.....	26
La capacité d'autofinancement (CAF) et les indicateurs de gestion .....	27
L'investissement.....	29
La trésorerie.....	29
<b>Les perspectives budgétaires .....</b>	<b>30</b>
Les principales orientations en fonctionnement.....	30
Les principales orientations en investissement 2025-2027 .....	39
L'autofinancement prévisionnel .....	44
Schéma de projection du Budget Ville 2025 .....	45
<b>Synthèse des statistiques .....</b>	<b>46</b>
<b>Sources documentaires .....</b>	<b>47</b>

# Note préliminaire

- **Cadre juridique**

Le budget d'une collectivité locale est défini comme l'acte juridique qui autorise et prévoit les dépenses et les recettes de la collectivité sur une année civile.

Dans les faits, il s'agit avant tout d'une traduction des choix politiques de l'institution.

L'adoption du budget est précédée du débat d'orientations budgétaires, instauré par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, à partir d'un rapport présenté par l'exécutif (articles L.2312-1 et R.2312-3 du Code général des collectivités territoriales).

- **Les objectifs**

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une **étape essentielle de la procédure budgétaire** des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

- **Le caractère obligatoire, le délai et le contenu**

Le DOB est une **étape obligatoire** dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants et des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Par conséquent, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Le référentiel budgétaire et comptable M57, adopté par la Ville de Redon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, prévoit un **délai de 10 semaines** pour le DOB avant le vote du budget au lieu de deux mois auparavant - article L.5217-10-4 du Code général des collectivités territoriales.

*Nota : le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 de la Ville de Redon aura lieu le jeudi 06 février 2025 et le vote des budgets de la Ville de Redon est prévu cette année le jeudi 03 avril 2025*

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport d'orientations budgétaires (ROB) sur :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

- Les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations présentées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

**Dans les communes de plus de 10 000 habitants**, le rapport comporte, en outre, une présentation :

- de la structure des effectifs,
- des dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature,
- de la durée effective du travail dans la commune.

Il présente également l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Par ailleurs, depuis 2018, l'article 13 de la Loi de programmation des finances publiques (LPFP) dispose qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité présente les objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

- **La délibération et le compte-rendu de séance**

Ce rapport donne lieu à un débat lors d'une séance du Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport est transmis au représentant de l'État dans le Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

- **Mise en ligne par les collectivités des documents d'informations budgétaires et financières**

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 prévoit les modalités de mise en ligne sur le site internet de la Commune des documents budgétaires dans des conditions garantissant :

- leur accessibilité intégrale et sous un format non modifiable,
- la gratuité et la facilité de leur accès par le public, pour leur lecture comme pour leur téléchargement,
- leur conformité aux documents soumis à l'organe délibérant de cette collectivité,
- leur bonne conservation et leur intégrité.

Le présent rapport adressé au Conseil municipal à l'occasion de la présentation sur les orientations budgétaires de l'exercice est mis en ligne sur le site internet de la commune ([www.redon.fr](http://www.redon.fr)), après l'adoption par le Conseil municipal des délibérations auxquelles il se rapporte.

# Le contexte macroéconomique

## Les perspectives économiques

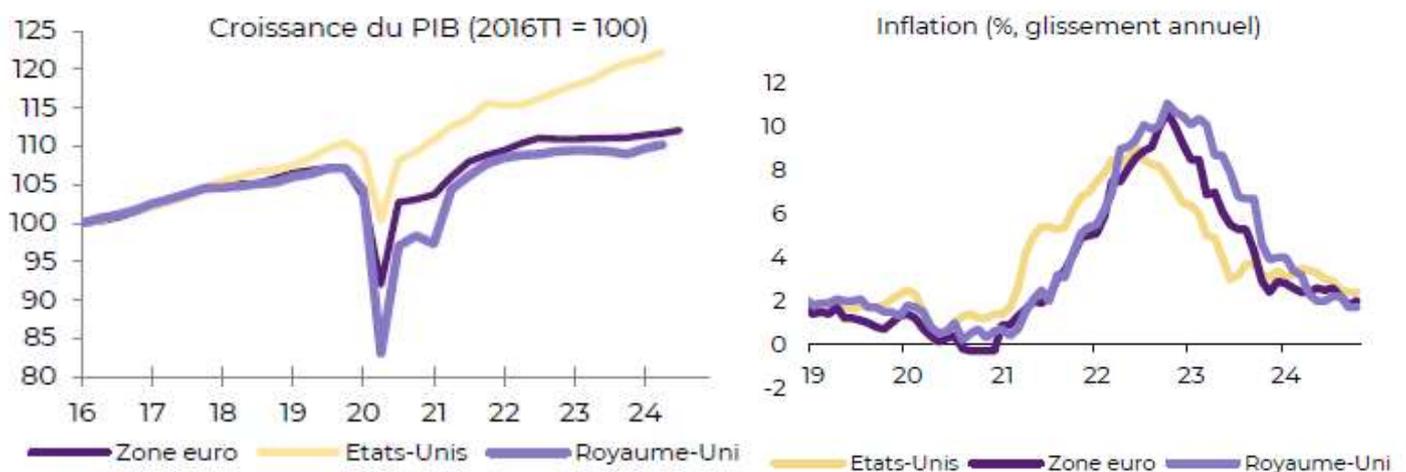
- Monde : les banques centrales desserrent l'étai, le risque géopolitique monte d'un cran

La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. Les États-Unis continuent de surperformer et de surprendre à la hausse avec une croissance attendue proche de 3 %, tandis que la zone Euro peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1 % en 2024, avec une économie allemande toujours à l'arrêt. La Chine ralentit également avec une croissance qui serait inférieure à 5 %, ce qui a conduit le gouvernement chinois à annoncer une série de nouvelles mesures de soutien à l'économie.

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) ont commencé à desserrer l'étai du crédit sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait :

- La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025.
- La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- La Banque d'Angleterre a également entamé son cycle de baisses de taux et celui-ci continuerait.
- A rebours, la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait procéder à une nouvelle hausse de taux d'ici la fin de l'année.

Le risque géopolitique se renforce par ailleurs dans de nombreux pays. L'intensification de la guerre en Ukraine et du conflit au Moyen-Orient avec un renforcement des tensions Iran-Israël en sont l'illustration. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible, à tendance inflationniste. En Europe, la France enchaîne les gouvernements qui ne disposent que d'une fragile majorité et la coalition gouvernementale en Allemagne présente de sérieux signes de fragilités.



Sources : LSEG Datastream, Natixis

- France : après l'effet Jeux Olympiques, les perspectives de croissance et d'inflation

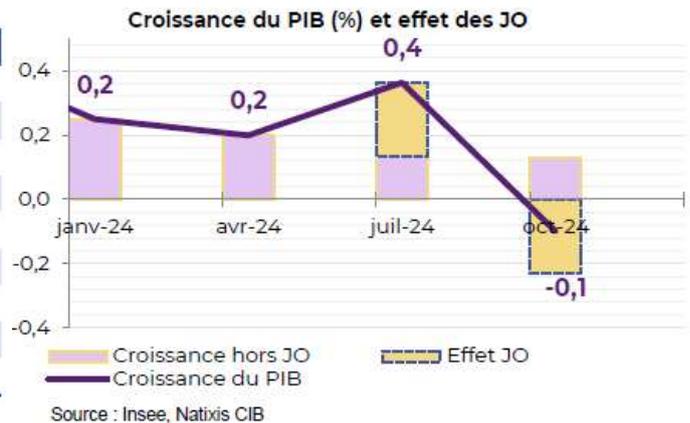
**Scénario de croissance en France:** les anticipations de croissance du PIB sont de 1,1 % en 2024 et de **0,9 % en 2025**

L'activité a progressé de +0,4 % T/T au 3ème trimestre. La croissance du PIB a bénéficié d'une impulsion temporaire liée aux JO de Paris, les ventes de billets et des droits de diffusion audiovisuelle étant comptabilisées au 3ème trimestre. L'estimation d'un effet JO est de l'ordre de +0,25 pp semble raisonnable, avec un contrecoup similaire à attendre au T4 (croissance attendue à -0,1 % T/T au 4ème trimestre). Pour l'année 2025, la prévision de croissance pâtit d'une impulsion budgétaire négative avec un effort de 60 milliards € annoncé par le gouvernement.

**Prévisions**

	2023	2024	2025
<b>PIB (MA, %)</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>
Consommation privée (MA, %)	0,9	0,8	1,1
Consommation publique (MA, %)	0,8	2,1	1,1
FBCF (MA, %)	0,7	-1,7	-0,2
Exportations (MA, %)	2,5	1,7	1,8
Importations (MA, %)	0,7	-1,3	1,9
Commerce extérieur (contrib., %)	0,5	1,0	-0,1
<b>Inflation IPCH (%)</b>	<b>5,7</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>
<i>hors énergie et alim. non-transf. (%)</i>	5,5	2,4	2,0

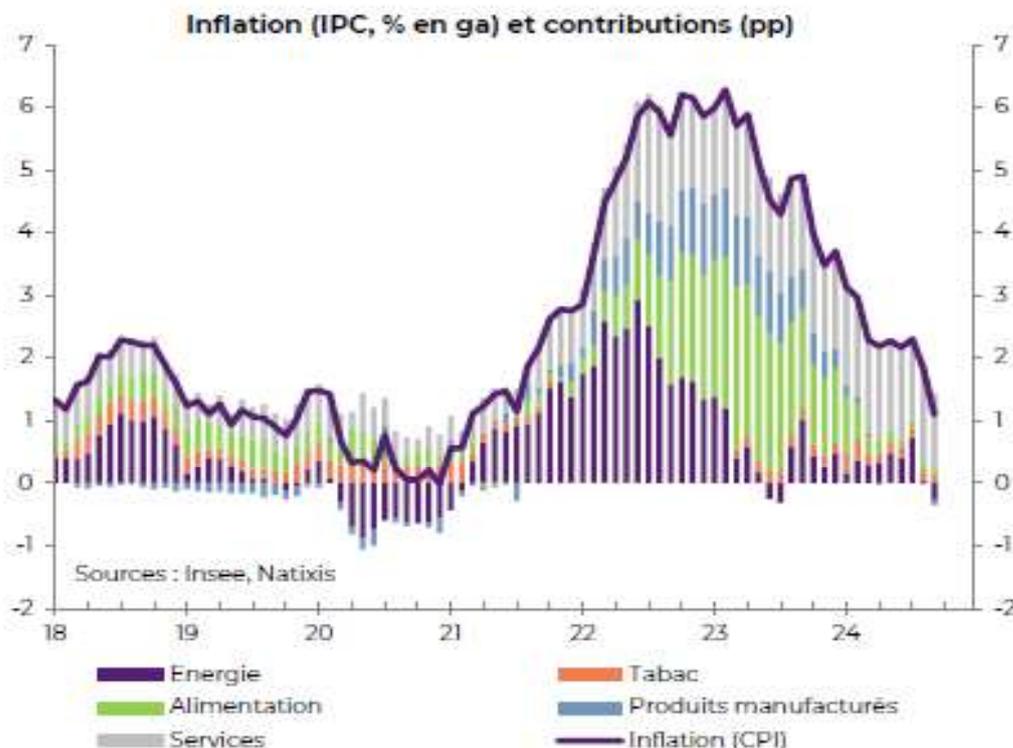
Source : Natixis CIB



Source : Insee, Natixis CIB

**Inflation :** en moyenne annuelle l'inflation (IPCH) française est prévue à 2,3 % en 2024 et **1,7 % en 2025**.

L'inflation (IPCH) française est ressortie en légère hausse en octobre, à 1,5 % en glissement annuel, après 1,4 % en septembre. L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Les prévisionnistes s'attendent à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.



Sources : Insee, Natixis

- **France : l'emploi privé présente des signes d'essoufflement**

Après +0,3 % au Trim1-2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au Trim2-2024, montrant des signes d'essoufflement, en particulier dans le secteur privé. Alors que l'emploi public continue de progresser (+16k au Trim2-2024, après +21k au Trim1-2024), la dynamique de l'emploi privé s'essouffle (-25k au Trim3-2024 après -28k au Trim2-2024), celui-ci se situant 0,3 % sous son pic de mars 2024. Les perspectives d'emploi restent dégradées dans les enquêtes de conjoncture, celles-ci s'établissant sous leur moyenne de long terme.

La croissance des salaires est stable à +2,9 %, avec des hausses plus marquées dans l'industrie (+3,4 %) que dans le tertiaire (+2,8 %) et la construction (+2,8 %). Les salaires augmentent plus vite que les prix, permettant ainsi une amélioration du pouvoir d'achat des ménages.

Le taux de chômage a baissé de -0,2 point au Trim2-2024 à 7,3 % en France (hors Mayotte), mais reste au-dessus de la moyenne européenne (5,9 % en août 2024 après 5 mois à 6 %). Le taux d'activité est resté stable à 74,5 %, son plus haut niveau historique. Néanmoins, l'embellie demeure fragile dans un contexte de ralentissement de l'activité : les craintes des ménages concernant l'évolution du chômage augmentent nettement dans les enquêtes de conjoncture, tout en restant un peu inférieures à leur moyenne de long terme.

- **France : nouveau dérapage du déficit public en 2024**

En 2023, le déficit public s'est élevé à 5,5 % du PIB, après 4,7 % en 2022 et contre 4,4 % attendus dans le projet de loi de finances. Le creusement du déficit en 2023 s'explique par trois facteurs : une faible croissance spontanée des prélèvements obligatoires après deux années exceptionnelles post-covid ; la poursuite de baisses d'impôts pour plus de 10 milliards € ; et enfin, les dépenses publiques hors mesures exceptionnelles et hors charges d'intérêts qui ont continué d'augmenter à un rythme nettement supérieur à l'inflation.

En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 %, ce qui marquerait un deuxième dérapage consécutif pour le gouvernement, inhabituel en dehors des périodes de crise.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de plus de 60 milliards € (c'est-à-dire environ 2 points de PIB) en 2025 pour ramener le déficit public à 5 %.

*Nota : au moment de la rédaction du présent rapport au 16/01/2025, le discours de politique générale du Premier Ministre Bayrou vise même un objectif de déficit de 5,4% du PIB !*

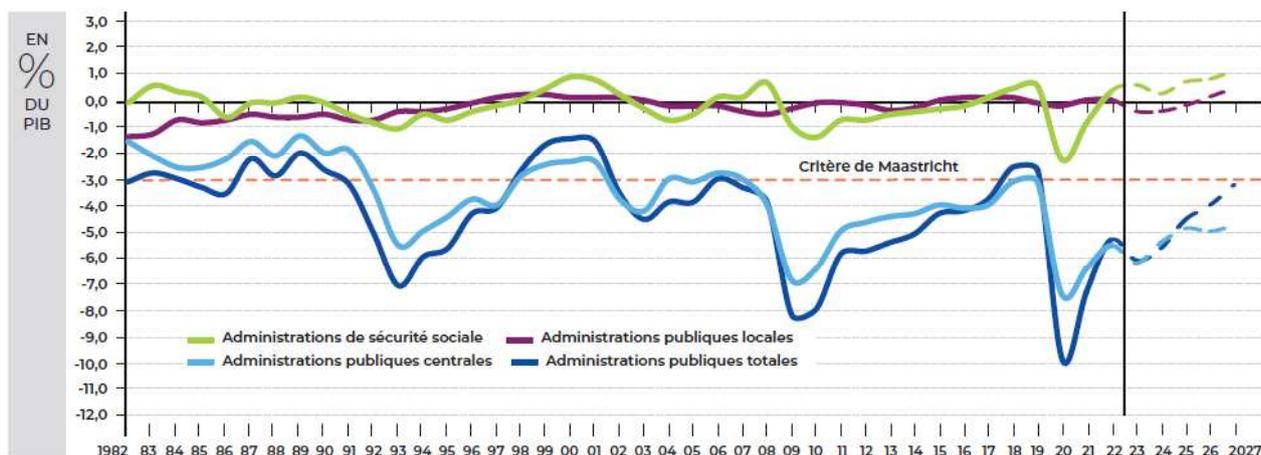
Le « cocktail budgétaire » gouvernemental comprend un effort de 41,3 milliards € de réduction des dépenses et 19,3 milliards € de hausses d'impôts avec une croissance du PIB attendue à 1,1 %.

En pratique et en dépit de l'entrée de la France en procédure pour déficit excessif, l'effort de redressement budgétaire sera probablement plus lent :

- de nombreuses mesures présentées par le gouvernement manquent de détails, notamment en ce qui concerne les volets réduction des dépenses ou contributions supplémentaires des hauts revenus patrimoniaux.
- le projet de loi de finances 2025 n'est toujours pas été adopté.
- le nouveau gouvernement Bayrou devra probablement accepter certaines modifications pour éviter une nouvelle motion de censure.

### Le déficit des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux) jusqu'en 2023 puis programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024).

- **Les taux d'intérêt La banque centrale européenne décide d'une nouvelle baisse des taux**

Sur les marchés financiers, le rendement de l'OAT s'est tendu avec l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale, l'écart avec le taux allemand passant de 50 points de base à un peu plus de 70 pb pendant l'été.

Dans un environnement mondial caractérisé par une baisse des taux longs, en lien avec l'anticipation de baisse du taux directeur outre-Atlantique, le taux français à 10 ans a néanmoins légèrement baissé par rapport à son niveau d'avant la dissolution (2,83 % le 17 septembre, à comparer à 3,11 % le 7 juin).

Face à une diminution constante de l'inflation dans la zone euro - elle a atteint 1,7 % en septembre, soit en dessous de la cible de 2 % - la décision de la Banque centrale a été prise « à l'unanimité ».

Après une baisse en juin, une pause cet été, et une nouvelle baisse en septembre, la BCE confirme le 17 octobre 2024 une troisième baisse des taux directeurs de 25 points de base (0,25 %). Le taux de la facilité de dépôt de la BCE passe ainsi de 3,50 % à 3,25 %. Il correspond au taux auquel la BCE rémunère l'argent déposé par les banques commerciales. Plus il baisse, plus les banques commerciales sont incitées à prêter aux particuliers.

Le taux de refinancement, lui, passe à 3,40 %. Il s'agit du taux auquel les banques se font prêter de l'argent par la BCE. Par un effet domino, les établissements bancaires répercutent ces coûts à leurs clients. Plus le taux baisse, plus les emprunteurs retrouvent du pouvoir d'achat. Le troisième taux directeur est nommé taux de facilité de prêt marginal. Il correspond au taux prêté par la BCE aux banques commerciales qui ont besoin d'un important montant en moins de 24 heures. Il passe à 3,65 %.

Extraits d'un article Ouest France du 23/11/2024 (Marion Dubois et Patrice Moyon)

**« La France vit au-dessus de ses moyens », selon le gouverneur de la Banque de France François Villeroy de Galhau**

**« Dans le cadre du projet de loi de finances 2025, les collectivités voient leur budget fortement amputé. Les effets dans les territoires ne peuvent-ils pas être délétères pour l'économie ?**

*Notre pays vit au-dessus de ses moyens depuis trop longtemps. Nous avons aujourd'hui le déficit le plus élevé d'Europe, avec 6 % du PIB, encore plus que l'Italie. Contrairement à nos voisins européens, notre dette publique ne recule pas. C'est une situation anxiogène : 80 % des Français sont inquiets. Pour redresser la situation, il faut un effort juste et partagé par tous. Or chaque secteur tend à avoir des idées d'économies pour les autres, mais à les refuser pour lui-même.*

**À quelles dépenses pensez-vous ?**

*Notre modèle social européen est le bon, et j'y crois. Le problème, c'est qu'il nous coûte en France nettement plus cher qu'à nos voisins. Nous dépensons 9 % de PIB de plus qu'eux, soit 260 milliards d'euros par an. Cet écart d'efficacité porte sur l'État, mais aussi sur certaines dépenses sociales et locales.*

**Que risque la France si elle n'arrive pas à abaisser le déficit à 5 % ?**

*Ramener le déficit à 5 % l'an prochain, c'est le seuil de crédibilité pour la France. Notre écart de taux d'intérêt avec l'Allemagne (le « spread ») a beaucoup augmenté depuis juin, de moins de 0,5 % à près de 0,8. Les taux d'intérêt (pour des prêts longue durée) auxquels nous empruntons sont désormais plus proches de ceux de l'Italie. Ceci est une vraie alerte. Aujourd'hui, la France paie plus de 50 milliards d'euros d'intérêt par an, soit déjà plus que le budget de la Défense. Dès l'an prochain, nous allons payer plus pour la dette que pour le budget de l'Éducation, la dépense d'avenir par excellence. C'est hélas tout un symbole.*

**Est-ce que la France a perdu en crédibilité à cause de sa dette ?**

*Notre pays risque de peser moins en Europe Car cela fait trop longtemps que nous ne respectons pas nos engagements. Nous sommes alors moins respectés nous-mêmes, et moins crédibles. »*

## **Les finances des collectivités locales en quelques lignes : *de crise en crise, de thème en thème.*** (sources : Direction des études de la Banque Postale et site AMF)

S'il est une chose que la succession des crises vécues depuis 2020 nous enseigne, c'est bien leur capacité d'adaptation aux événements qu'elles ont subis. Covid-19, explosion des prix, d'abord énergétiques, puis par diffusion dans les services, les biens d'équipement et les produits alimentaires ; perte d'attractivité des métiers locaux en dépit d'une revalorisation des traitements, certes logique, mais intervenue par deux fois en cours d'exercice budgétaire, effets catastrophiques du réchauffement climatique ; remontée brutale des taux d'intérêt ayant un impact, d'abord marginal sur le coût de la dette locale, ensuite magistral sur les recettes de droits de mutation, incertitudes politiques aggravant le défaut de visibilité du contexte financier, sans oublier le bouleversement de la fiscalité locale : telles sont les circonstances dans lesquelles le monde local a dû tenter d'adapter les conditions de sa gestion pour assurer la continuité des services qu'il rend aux citoyens.

Il n'est pas surprenant dans ces conditions que les années récentes se soient traduites par des résultats financiers atypiques difficiles à interpréter : ainsi les deux dernières années se sont-elles conclues pour le bloc communal par une amélioration sensible, quoique hétérogène, de sa situation financière, quand 2023 a vu au contraire celle des départements se dégrader profondément, et leur trésorerie - comme celle des régions - amorcer une diminution sensible.

La croissance marquée - mais parfois retardée - des dépenses courantes a été pour le bloc communal plus que compensée par celle des ressources, dopée dans certains cas par une utilisation atypique ou novatrice du levier fiscal, quand dans le même temps la dépense sociale redevenait un poids d'autant plus lourd qu'aucun outil fiscal propre n'en compense l'évolution.

À cet égard, l'exercice 2024 semble réconcilier l'ensemble des acteurs locaux : selon les estimations de la Banque Postale, l'autofinancement devrait diminuer dans toutes les catégories, le ralentissement de l'inflation ne se faisant pas encore sentir dans tous les domaines, et la dynamique de la TVA, impôt désormais prépondérant, n'étant pas au rendez-vous en dépit d'une légère reprise de la croissance. Parallèlement, une nouvelle accélération de l'investissement, classique à l'approche de la fin du mandat municipal, se traduirait par un besoin de financement global légèrement supérieur aux niveaux déjà atteints en 2007, 2008 ou 2013.

Mais ce qui est peut-être le plus préoccupant, et en même temps passionnant, c'est que justement la période actuelle n'est sans doute pas similaire aux précédents mandats décentralisés : de nouveaux thèmes d'action ont fait leur apparition ou ont vu leur importance accrue, impliquant une action déterminée des collectivités locales : développement économique, aide à la réindustrialisation et soutien à l'innovation, modification des enjeux de l'aide sociale à l'enfance et qualité de vie du grand âge, sécurité des personnes, des biens et des systèmes, et, bien évidemment, prise en compte du réchauffement climatique.

Dans ce contexte, le nécessaire redressement des finances publiques doit tenir compte de deux impératifs :

- le caractère non linéaire dans le temps de la contribution des collectivités locales au déficit public
- et la nécessité de reconnaître l'importance de l'autonomie des collectivités dans le traitement local des priorités nationales. Ceci passe par une modification en profondeur de la gouvernance financière.

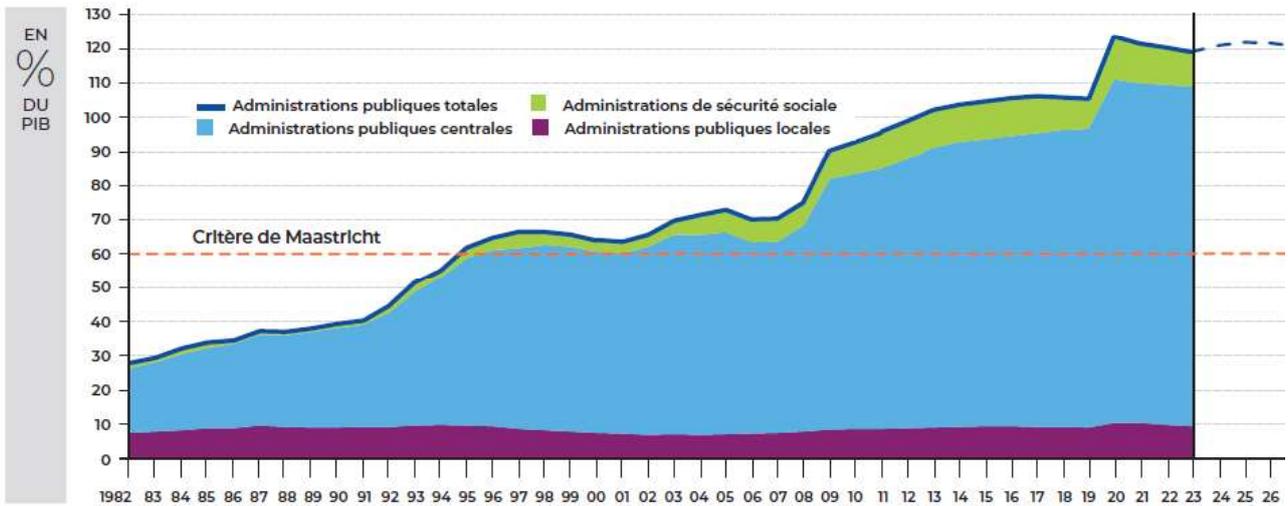
Cette question d'une nouvelle vague de décentralisation n'est pas nouvelle. On ne peut qu'espérer qu'à l'approche des élections de 2026 et 2028, il se trouve enfin une volonté collective suffisante pour lui apporter de vraies réponses au-delà des postures convenues, contribuer à une véritable décentralisation, et enfin faire mentir Jacques Brel qui chantait :

*J'arrive, j'arrive  
Mais ai-je jamais rien fait d'autre qu'arriver*

Comme le rappelle l'AMF : « *la responsabilité et la liberté locales permettent de maintenir les équilibres financiers et de dynamiser les investissements. Les collectivités financent en effet plus de 70% de l'investissement public avec seulement 9% de la dette publique et des prélèvements obligatoires à 6,3% du PIB, sur un total de 43,2% en 2023. La décentralisation doit être soutenue car elle est une source d'économies, en limitant les intermédiaires dans la prise de décision, qui sont une source de dépenses et de multiplication des normes* ».

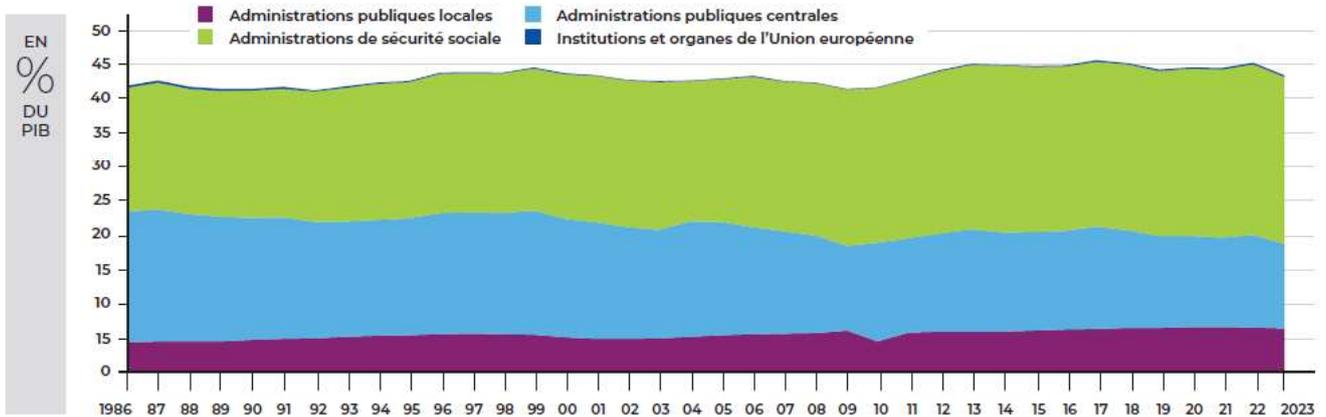
## La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



## La décomposition du taux de prélèvements obligatoires par niveau d'administration

© La Banque Postale



Source : Comptes Nationaux - Base 2020 - Insee.

## Finances locales en 2024

SECTION	23/22	2023	24/23	2024p	FINANCEMENT	23/22	2023	24/23	2024p
DE FONCTIONNEMENT	%	Md €	%	Md €	DE L'INVESTISSEMENT	%	Md €	%	Md €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>+ 3,9</b>	<b>270,4</b>	<b>+ 2,3</b>	<b>276,5</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>+ 7,5</b>	<b>74,9</b>	<b>+ 7,0</b>	<b>80,1</b>
Recettes fiscales	+ 3,6	173,5	+ 1,8	176,6	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 1,9	40,4	+ 0,6	40,7	· Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 9,6	46,7	+ 1,8	47,5
Participations	+ 6,9	15,2	+ 4,0	15,8	· Recettes d'investissement (6)	+ 8,3	26,0	+ 3,0	26,7
Produit des services	+ 4,3	26,0	+ 6,1	27,6	· Flux net de dette (7) =		+ 2,2		+ 5,8
Autres	+ 11,1	15,2	+ 4,5	15,9	- Emprunts nouveaux*	- 2,6	20,9	+ 17,9	24,6
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 6,2</b>	<b>227,1</b>	<b>+ 4,4</b>	<b>237,0</b>	- Remboursements* (8)	+ 1,6	18,7	+ 0,6	18,8
Dépenses de personnel	+ 4,6	79,6	+ 4,8	83,5	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)</b>	<b>-</b>	<b>- 3,4</b>	<b>-</b>	<b>- 8,0</b>
Charges à caractère général	+ 9,1	57,3	+ 4,4	59,8	<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12</b>	<b>+ 1,2</b>	<b>204,9</b>	<b>+ 2,8</b>	<b>210,7</b>
Dépenses d'intervention	+ 5,1	78,8	+ 3,6	81,6					
Autres	- 0,0	6,6	- 1,6	6,5					
Intérêts de la dette	+ 29,5	4,8	+ 17,9	5,6					
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>- 6,4</b>	<b>43,3</b>	<b>- 8,7</b>	<b>39,5</b>					
<b>ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>- 11,8</b>	<b>24,6</b>	<b>- 15,8</b>	<b>20,7</b>					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés  
\* hors opérations financières  
p : prévisions  
(9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Communes, groupements à fiscalité propre, syndicats, départements et régions/collectivités territoriales uniques

## La Loi de finances pour 2025 : pas encore de Loi de Finances mais une loi spéciale

*Nota : Avec la motion de censure du gouvernement Barnier, les mesures du projet de loi de finances pour 2025 n'entreront pas en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Elles ne sont donc pas présentées dans le présent rapport.*

La loi spéciale de finances a été publiée le 20 décembre 2024, ainsi que son décret d'application publié le 30 décembre 2024, en attendant le vote de la loi de finances (LF) pour 2025.

Cette loi spéciale assure le fonctionnement minimum des services publics. Concrètement, les investissements déjà lancés sont honorés, les prestations versées. Les dépenses nouvelles ne sont financées qu'au cas par cas, en cas d'urgence manifeste.

L'autorisation de percevoir les impôts, prévue par l'article 1 de la loi spéciale concernant les recettes, permet la reconduction des prélèvements sur recettes. La DGF, incluse dans les prélèvements sur recettes, est donc reconduite à son montant 2024, et versée selon les modalités habituelles sur la base du montant 2024, jusqu'au vote de la loi de finances pour 2025. Le FCTVA et la fraction de TVA inclus dans les prélèvements sur recettes sont maintenus.

Les dépenses déjà engagées en 2024 bénéficient de la DETR, de la DSIL et du Fonds vert. Les nouvelles demandes 2025 de subventions DETR, DSIL ou Fonds vert ne peuvent cependant être financées en l'absence de loi de finances pour 2025. En effet, la DETR, la DSIL et le Fonds vert ne font pas partie des prélèvements sur recettes mais du programme 119 de la mission « Relations avec les collectivités territoriales ».

*Nota : la Ville de Redon est très fortement impactée par ce point, le versement de l'acompte de DSIL-ACV pour les espaces publics de port attendu pour 880 000€ est bloqué jusqu'à mi-février 2025 d'après le bureau des finances locales de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, ce qui pèse de manière préjudiciable sur la trésorerie de la Ville*

Pour accéder au tableau des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0302 du 21/12/2024](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=JCYstwESVUIEN5bBy4wWt1sDFihSq-tW46KWa2ISZs=>

Pour accéder au décret d'application : [Décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2025 - Légifrance](#)

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050872467>

# Ville de Redon : la situation actuelle

## La dette

- Synthèse de la dette globale (budget Ville + budget Maison Médicale)

La dette globale représente la totalité des emprunts de la collectivité souscrits et mobilisés auprès des établissements bancaires. Elle est répartie sur deux budgets (Ville et Maison Médicale).

~~✂~~ rappel sur les récents mouvements de gestion de la dette sur le budget Ville :

- Un réaménagement de dette pour un capital restant dû de 9 608 529,86 € a été opéré avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le but d'allonger trois produits sur une durée de 20 ans.
- Deux emprunts ont été souscrits en 2022, l'un de 3 000 000 € entièrement mobilisé en 2022 et l'autre de 2 000 000 € a été entièrement mobilisé en 2023.
- Même si le BP 2024 prévoyait un emprunt d'équilibre de 4 000 000 €, il n'a pas été fait appel à un emprunt bancaire en 2024, la collectivité privilégiant le recours à une ligne de trésorerie (à hauteur d'1,9M€)

~~✂~~ rappel sur les récents mouvements de gestion de la dette sur le budget Maison Médicale

- Un réaménagement de dette pour un capital restant dû de 664 766,70 € a été opéré avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans le but de sécuriser l'emprunt et de réduire la charge d'intérêt

- Synthèse au 31/12/2024 – dette globale (budget Ville + budget maison médicale)

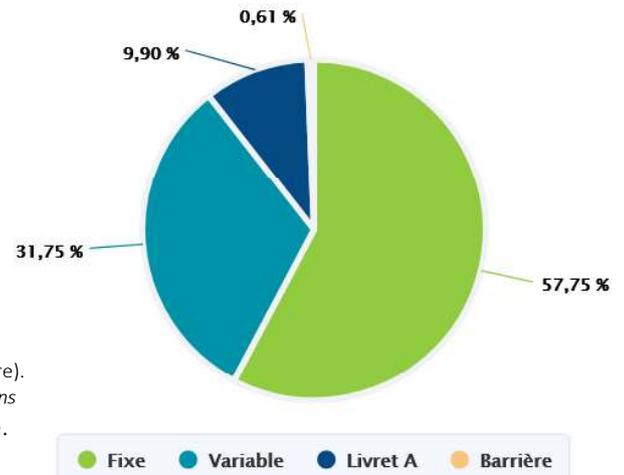
Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne (nombre d'années pour rembourser la moitié du capital)	Nombre d'emprunts
20 211 950 €	1,86%	23 ans	11 ans et 7 mois	8

- Analyse de la dette globale détaillée par emprunt (au 31/12/2024)

Référence	Prêteur	Capital restant dû	Taux	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux
Ville - Centre secours - 271 MIN239183EUR	SFIL	133 902 €	Taux fixe à 3.99 %	2006	1 000 000 €	Fixe
Ville - 266 - MON229370	SFIL	123 724 €	(Euribor 12M(Postfixé) + 0.1)-Floor à 5.19 activant à 2 sur Euribor 12M(Postfixé)	2005	259 329 €	Barrière
35-01607418CGP1REDON - Consolidation	ARKEA	2 610 000 €	Taux fixe à 0.64 %	2021	3 000 000 €	Fixe
Ville - DD18811448	ARKEA	3 566 667 €	(Euribor 3M + 0.1)-Floor 0 sur Euribor 3M	2021	4 000 000 €	Variable
Ville - MON539451EUR	SFIL	8 287 357 €	Taux fixe à 0.63 %	2022	9 608 530 €	Fixe
Ville - 5496241	CDC	2 000 000 €	(Livret A(Préfixé) + 0.53)-Floor 0 sur Livret A(Préfixé)	2022	2 000 000 €	Livret A
Ville - 35-01607418CGP2REDON - CONSO	ARKEA	2 850 000 €	(Euribor 3M + 0.36)-Floor 0 sur Euribor 3M	2023	3 000 000 €	Variable
Maison Médicale MON547176EUR	SFIL	640 300 €	Taux fixe à 4.19 %	2023	674 000 €	Fixe
TOTAL		20 211 950 €			23 541 859 €	

- Analyse de la dette globale par type de risque (au 31/12/2024)

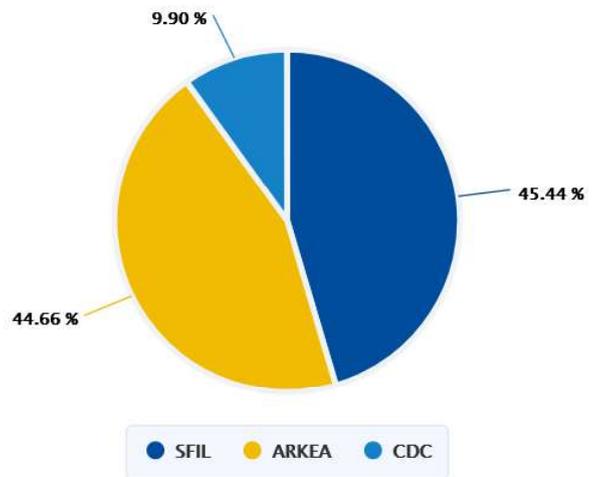
Type	Encours	% d'expositio	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	11 671 559 €	57,75%	0,88%
Variable	6 416 667 €	31,75%	3,09%
Livret A	2 000 000 €	9,90%	3,58%
Barrière*	123 724 €	0,61%	2,64%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>20 211 950 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,86%</b>



\*Un emprunt à barrière est un emprunt classique assorti d'une option dans lequel le taux est conditionné par la fluctuation de l'indice par rapport à un seuil fixé à l'avance (la barrière). Si, pendant la durée du contrat, l'indice franchit le seuil de la barrière (dans un sens ou dans un autre, selon les modalités du contrat), le taux d'intérêt passe sur une nouvelle indexation.

- Analyse de la dette globale par prêteur (au 31/12/2024)

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	9 185 284 €	45,44%
ARKEA	9 026 667 €	44,66%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 000 000 €	9,90%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>20 211 950 €</b>	<b>100,00%</b>



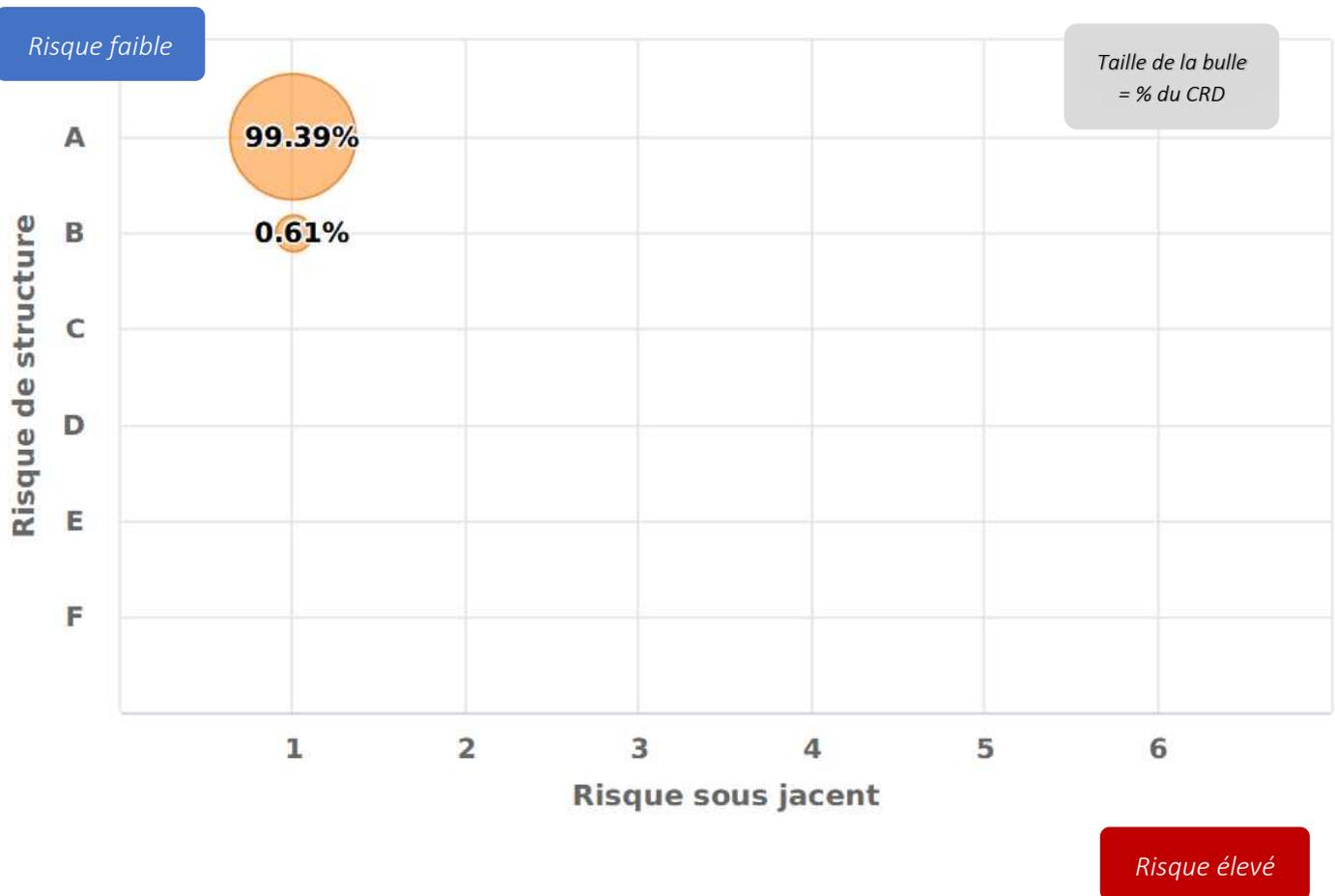
- Analyse de la dette globale par année jusqu'en 2028

	2024	2025	2026	2027	2028
Encours moyen	20 926 607,69 €	19 661 939,76 €	18 662 623,34 €	17 721 704,76 €	16 781 186,06 €
Capital payé sur la période	1 606 035,78 €	968 055,32 €	1 008 735,58 €	941 063,83 €	941 682,37 €
Intérêts payés sur la période*	462 495,54 €	318 790,20 €	284 416,51 €	275 911,77 €	271 330,52 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>2,19%</b>	<b>1,64%</b>	<b>1,49%</b>	<b>1,55%</b>	<b>1,61%</b>

\* Estimation Finance Active

- Analyse du niveau de risque de la dette globale (selon Charte de Bonne Conduite) (au 31/12/2024)

Structures	Indices sous-jacents		(1)	(2) (3) (4) (5) (6)
			Indices en euros	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)		Nombre	7	-
		% encours	99,39 %	-
		Montant	20 088 226 €	-
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier		Nombre	1	-
		% encours	0,61 %	-
		Montant	123 724 €	-
(C) Option d'échange et (D) Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 capé		Nombre	-	-
		% encours	-	-
		Montant	-	-
(D) Multiplicateur jusqu'à 5		Nombre	-	-
		% encours	-	-
		Montant	-	-
(E) Autres types de structures		Nombre	-	-
		% encours	-	-
		Montant	-	-



- **Synthèse de la dette totale du budget « Ville » au 31/12/2024**

La dette totale de la Ville de Redon correspond à l'ensemble des emprunts contractés auprès des établissements de crédits uniquement sur le budget principal (budget Ville).

La dette supportée par le budget « Ville » est composée :

- D'emprunts propres à la collectivité, c'est-à-dire les financements obtenus auprès d'organismes bancaires pour des investissements relevant de la compétence de la Ville,
- Des emprunts constituant de la dette récupérable, c'est-à-dire des emprunts qui correspondent à des travaux pour les budgets annexes mais qui sont supportés par le budget Ville (emprunts globalisés sur l'assainissement notamment)

**Synthèse au 31/12/2024 : dette Ville**

Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne (nombre d'années pour rembourser la moitié du capital)	Nombre d'emprunts
19 571 650 €	1,78%	23 ans et 3 mois	11 ans et 9 mois	7

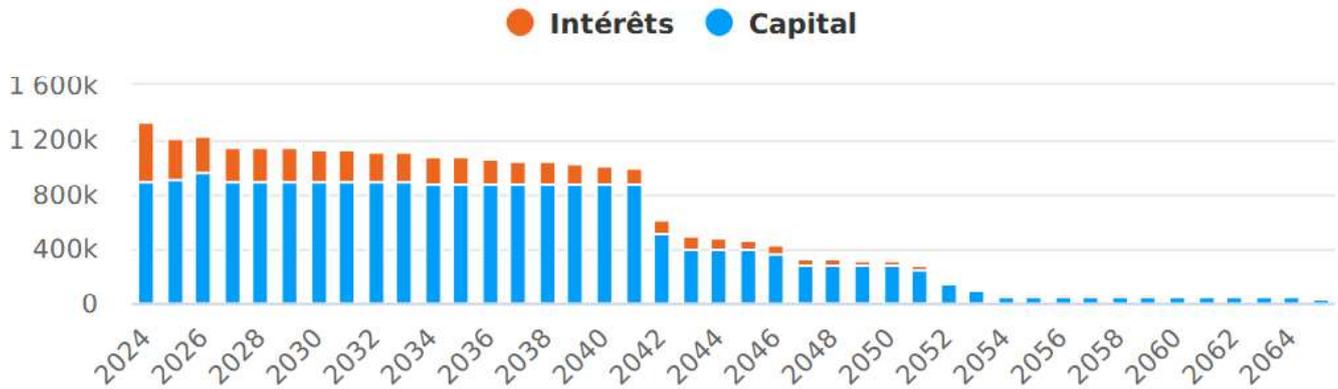
Exercice	Capital restant dû au 31/12	Évolution
2008	17 714 574 €	+ 5,02 %
2009	17 100 174 €	- 3,47 %
2010	16 500 773 €	- 3,51 %
2011	15 888 166 €	- 3,71 %
2012	15 247 220 €	- 4,03 %
2013	14 606 439 €	- 4,20 %
2014	13 938 676 €	- 4,57 %
2015	13 239 340 €	- 5,02 %
2016	13 060 391 €	-1,35 %
2017	12 247 184 €	- 6,23 %
2018	11 397 651 €	- 6,94 %
2019	10 510 052 €	-7,79 %
2020	9 582 561 €	-8,82 %
2021	15 549 932 €	+ 62,27%
2022	19 333 858 €	+24,33 %
2023	20 479 220 €	+ 5,92 %
2024*	19 571 650 €	-4,43 %

\*Au cours de l'année 2024, la Ville a remboursé 907 569 € de capital d'emprunts auxquels s'ajoutent 419 010 € d'intérêts, soit une annuité totale de 1 326 579 € (elle était de 1 218 927 € en 2023).

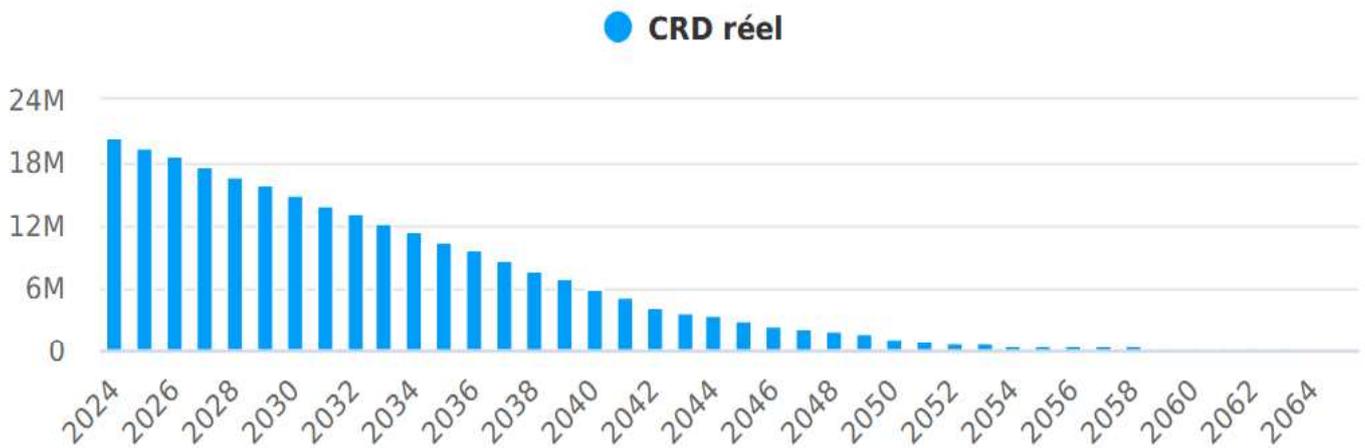
- Tableau d'extinction de la dette du budget Ville

	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2024	20 479 219,55 €	907 569,09 €	420 699,08 €	1 328 268,17 €	19 571 650,46 €
2025	19 571 650,46 €	923 122,00 €	293 036,79 €	1 216 158,79 €	18 648 528,46 €
2026	18 648 528,46 €	963 802,26 €	261 726,36 €	1 225 528,62 €	17 684 726,20 €
2027	17 684 726,20 €	896 130,51 €	254 439,71 €	1 150 570,22 €	16 788 595,69 €
2028	16 788 595,69 €	896 749,05 €	250 919,16 €	1 147 668,21 €	15 891 846,64 €
2029	15 891 846,64 €	897 398,51 €	245 788,45 €	1 143 186,96 €	14 994 448,13 €
2030	14 994 448,13 €	898 080,45 €	239 091,88 €	1 137 172,33 €	14 096 367,68 €
2031	14 096 367,68 €	898 796,48 €	231 615,22 €	1 130 411,70 €	13 197 571,20 €
2032	13 197 571,20 €	899 548,31 €	223 361,29 €	1 122 909,60 €	12 298 022,89 €
2033	12 298 022,89 €	900 337,34 €	214 641,67 €	1 114 979,01 €	11 397 685,55 €
2034	11 397 685,55 €	883 759,80 €	205 733,39 €	1 089 493,19 €	10 513 925,75 €
2035	10 513 925,75 €	883 759,80 €	195 093,98 €	1 078 853,78 €	9 630 165,95 €
2036	9 630 165,95 €	883 759,80 €	184 067,95 €	1 067 827,75 €	8 746 406,15 €
2037	8 746 406,15 €	883 759,80 €	172 752,49 €	1 056 512,29 €	7 862 646,35 €
2038	7 862 646,35 €	883 759,80 €	159 073,22 €	1 042 833,02 €	6 978 886,55 €
2039	6 978 886,55 €	883 759,80 €	145 191,74 €	1 028 951,54 €	6 095 126,75 €
2040	6 095 126,75 €	883 759,80 €	129 363,53 €	1 013 123,33 €	5 211 366,95 €
2041	5 211 366,95 €	883 759,80 €	112 691,59 €	996 451,39 €	4 327 607,15 €
2042	4 327 607,15 €	523 440,20 €	99 791,48 €	623 231,68 €	3 804 166,95 €
2043	3 804 166,95 €	403 333,32 €	90 207,50 €	493 540,82 €	3 400 833,63 €
2044	3 400 833,63 €	403 333,32 €	80 551,02 €	483 884,34 €	2 997 500,31 €
2045	2 997 500,31 €	403 333,32 €	70 388,28 €	473 721,60 €	2 594 166,99 €
2046	2 594 166,99 €	373 333,32 €	60 133,40 €	433 466,72 €	2 220 833,67 €
2047	2 220 833,67 €	283 333,32 €	51 329,03 €	334 662,35 €	1 937 500,35 €
2048	1 937 500,35 €	283 333,32 €	44 411,97 €	327 745,29 €	1 654 167,03 €
2049	1 654 167,03 €	283 333,32 €	37 709,83 €	321 043,15 €	1 370 833,71 €
2050	1 370 833,71 €	283 333,32 €	31 299,15 €	314 632,47 €	1 087 500,39 €
2051	1 087 500,39 €	250 000,39 €	25 092,55 €	275 092,94 €	837 500,00 €
2052	837 500,00 €	150 000,00 €	20 618,69 €	170 618,69 €	687 500,00 €
2053	687 500,00 €	100 000,00 €	17 275,68 €	117 275,68 €	587 500,00 €
2054	587 500,00 €	50 000,00 €	15 526,88 €	65 526,88 €	537 500,00 €
2055	537 500,00 €	50 000,00 €	14 415,00 €	64 415,00 €	487 500,00 €
2056	487 500,00 €	50 000,00 €	13 265,62 €	63 265,62 €	437 500,00 €
2057	437 500,00 €	50 000,00 €	11 850,63 €	61 850,63 €	387 500,00 €
2058	387 500,00 €	50 000,00 €	10 435,62 €	60 435,62 €	337 500,00 €
2059	337 500,00 €	50 000,00 €	9 020,63 €	59 020,63 €	287 500,00 €
2060	287 500,00 €	50 000,00 €	7 605,62 €	57 605,62 €	237 500,00 €
2061	237 500,00 €	50 000,00 €	6 190,63 €	56 190,63 €	187 500,00 €
2062	187 500,00 €	50 000,00 €	4 775,62 €	54 775,62 €	137 500,00 €
2063	137 500,00 €	50 000,00 €	3 360,63 €	53 360,63 €	87 500,00 €
2064	87 500,00 €	50 000,00 €	1 945,62 €	51 945,62 €	37 500,00 €
2065	37 500,00 €	37 500,00 €	530,63 €	38 030,63 €	0,00 €

- Flux de remboursement



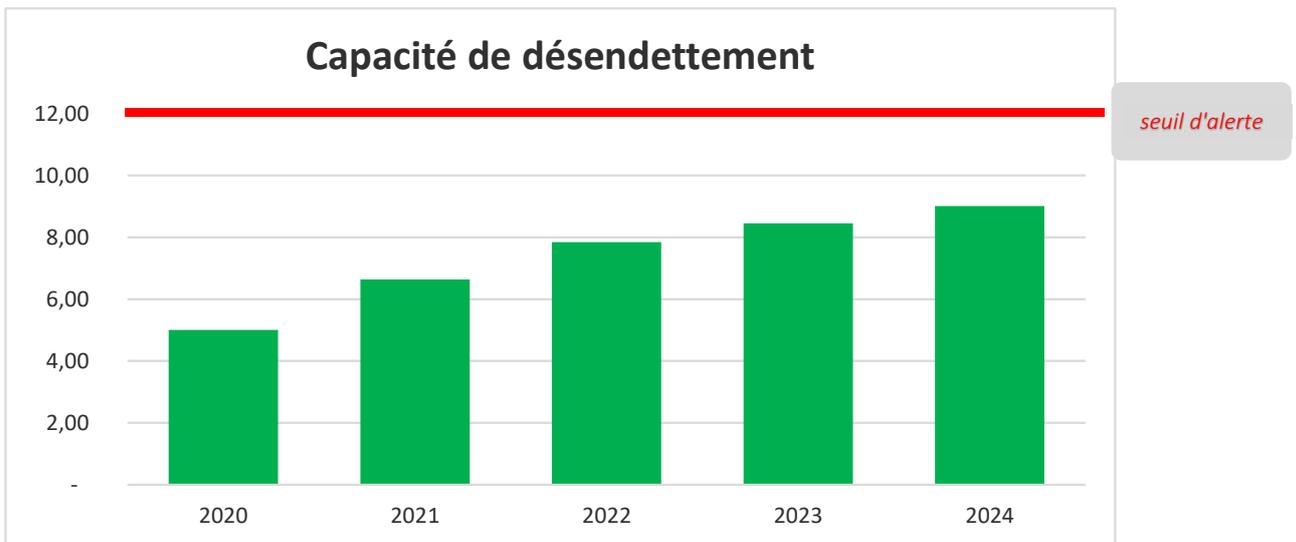
- Évolution du Capital Restant Dû



- **La capacité de désendettement de la collectivité (budget Ville)**

La capacité de désendettement est un ratio obligatoire qui évalue le nombre d'années d'épargne brute nécessaire pour rembourser la totalité de la dette. La Chambre Régionale des Comptes considère qu'une collectivité se situe dans une situation délicate lorsque cette durée dépasse dix années et critique lorsqu'elle dépasse douze années.

<b>Capacité de désendettement</b>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>2024</b>
Encours total (ans)	5,50	5,43	5,01	6,64	7,84	8,46	<b>9,01</b>



- **La dette par habitant**

La dette par habitant est le ratio entre le montant d'encours de dette et la population municipale.

<b>Dette par habitant</b>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	<b>2024</b>
Dette / habitant encours Ville	1 279 €	1 182 €	1 063 €	1 699 €	2 076 €	2 199 €	<b>2 096€</b>

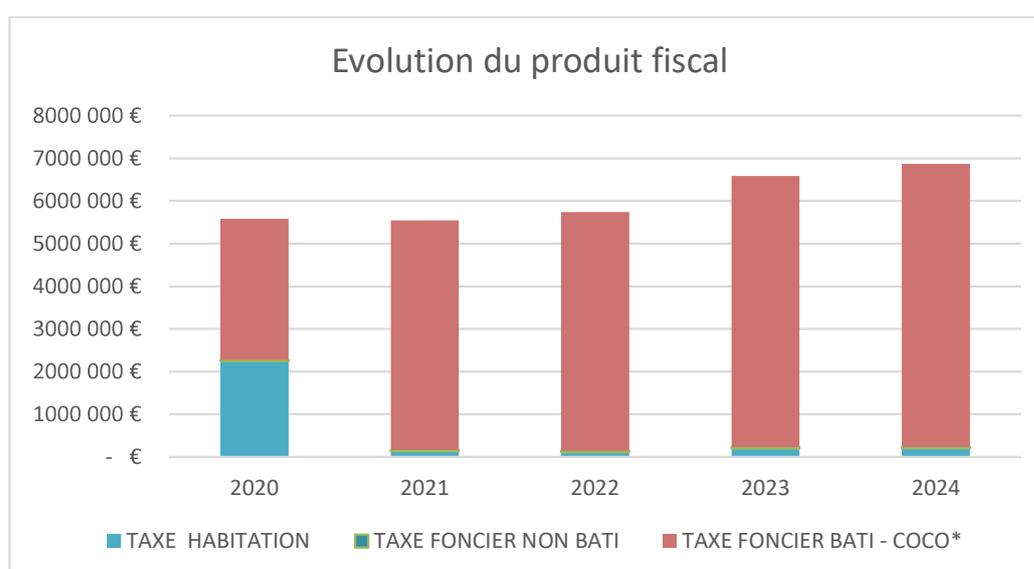
## La fiscalité

- Taux d'imposition de la Ville de Redon

	Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
2010	17,16 %	21,05 %	48,90 %
2011	17,50 %	21,47 %	49,88 %
2012	17,68 %	21,68 %	50,38 %
2013	17,86 %	21,90 %	50,89 %
2014	18,04 %	22,12 %	51,40 %
2015	18,22 %	22,34 %	51,91 %
2016			
2017			
2018			
2019			
2020			
2021		42,24% *	
2022			
2023	19,51 %	45,24 %	55,59%
<b>2024</b>	<b>19,51 %</b>	<b>45,24 %</b>	<b>55,59%</b>

\*en 2021, en compensation de la suppression de la TH, le taux communal de TFPB voté a été majoré du dernier taux de TFPB voté par le CD35 (19,90% en 2020).

- Évolution du produit de la fiscalité  
(hors rôles complémentaires et supplémentaires et avant coefficient correcteur)



\*COCO = coefficient correcteur

- Détails des produits de la fiscalité (hors rôles complémentaires et supplémentaires)

<b>TAXE HABITATION</b>	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Bases d'imposition</b>	<b>12 320 483</b>	<b>731 975</b>	<b>620 373</b>	<b>1 003 975</b>	<b>1 017 297</b>
Évolution des bases	-0,17%	-94,06%	-15,25%	61,83%	1,33%
<b>Taux</b>	<b>18,22%</b>	<b>18,22%</b>	<b>18,22%</b>	<b>19,51%</b>	<b>19,51%</b>
Évolution des taux	0,00%	0,00%	0,00%	7,08%	0,00%
<b>Produit net</b>	<b>2 245 584 €</b>	<b>133 926 €</b>	<b>113 476 €</b>	<b>196 500 €</b>	<b>198 889 €</b>
Évolution du produit net €	- 4 184 €	- 2 111 658 €	- 20 450 €	62 574 €	2 389 €
Évolution du produit net %	-0,19%	-94,04%	-15,27%	73,16%	1,22%

<b>TAXE FONCIER BATI</b>	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Bases d'imposition</b>	<b>14 753 482</b>	<b>13 582 371</b>	<b>14 121 719</b>	<b>14 914 306</b>	<b>15 591 149</b>
Évolution des bases	1,44%	-7,94%	3,97%	9,81%	4,54%
<b>Taux</b>	<b>22,34%</b>	<b>42,24%</b>	<b>42,24%</b>	<b>45,24%</b>	<b>45,24%</b>
Evolution des taux	0,00%	89,08%	0,00%	7,10%	0,00%
<b>Produit net</b>	<b>3 306 369 €</b>	<b>5 767 919 €</b>	<b>5 989 022 €</b>	<b>6 766 477 €</b>	<b>7 066 540 €</b>
Evolution produit net €	47 605 €	2 461 550 €	2 682 653 €	777 455 €	300 063 €
Évolution du produit net %	1,46%	74,45%	3,83%	12,98%	4,43%

<b>TAXE FONCIER NON BATI</b>	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Bases d'imposition</b>	<b>59 858</b>	<b>56 608</b>	<b>59 700</b>	<b>62 710</b>	<b>62 648</b>
Évolution des bases	0,34%	-5,43%	-0,26%	10,78%	-0,10%
<b>Taux</b>	<b>51,91%</b>	<b>51,91%</b>	<b>51,91%</b>	<b>55,59%</b>	<b>55,59%</b>
Evolution des taux	0,00%	0,00%	0,00%	7,09%	0,00%
<b>Produit net</b>	<b>31 072 €</b>	<b>29 385 €</b>	<b>30 990 €</b>	<b>34 860 €</b>	<b>34 826 €</b>
Evolution du produit net €	104 €	- 1 687 €	- 82 €	5 475 €	- 34 €
Évolution du produit net %	0,34%	-5,43%	-0,26%	18,63%	-0,10%

<b>TOTAL</b>	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Coefficient correcteur</b>		- 387 895 €	- 391 068 €	- 412 459 €	- 431 808 €
<b>Somme</b>	<b>5 583 025 €</b>	<b>5 543 335 €</b>	<b>5 742 420 €</b>	<b>6 585 378 €</b>	<b>6 868 447 €</b>
Evolution du total %	0,79%	-0,71%	3,59%	14,68%	4,30%
Evolution du total €	43 525 €	- 39 690 €	199 085 €	842 958 €	283 069 €

○ *Comparatif de fiscalité avec d'autres communes*

NOTA METHODOLOGIQUE : au regard des diversités de situation entre les collectivités (entre les villes-centre avec charges de centralité versus les communes-dortoir avec peu de services et d'équipement, entre les villes urbaines versus les communes rurales, les villes touristiques ou industrielles versus les communes sans activités etc...) en matière fiscale, comparaison n'est pas raison. Ainsi comparer des taux n'a pas de sens si on ne prend pas en compte les différences de bases locatives, différences qui dépendent des estimations des valeurs locatives faites dans chaque commune au sein des commissions communales des impôts directs depuis les années 1970 sans qu'aucune réforme ne vienne harmoniser le régime de fiscalité directe locale.

Aussi, en matière de comparaison fiscale, à compter de cette année, le ROB évolue et ne s'attachera à ne faire ressortir que la situation différenciée de l'Effort Fiscal, c'est-à-dire un indicateur permettant de mesurer la pression fiscale exercée sur le territoire.

L'Effort Fiscal est constitué du rapport entre les produits fiscaux et les bases brutes de fiscalité de la collectivité. Si vous êtes à plus de 1, c'est que la pression fiscale est supérieure à la moyenne nationale, toutes strates confondues

Cet indicateur est surtout utilisé dans le calcul des dotations de péréquation. On le retrouve dans les dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale (fraction bourg-centre)
- La Dotation de Solidarité Urbaine
- La Dotation Nationale de Péréquation (éligibilité)

Le principe est le suivant : plus votre pression fiscale est élevée, plus l'Etat vous octroie de dotations. La logique est de favoriser les territoires qui, malgré une pression fiscale supérieure à la moyenne, peinent toujours à dégager des recettes dynamiques.

*La source d'information de l'Effort Fiscal est par ailleurs facilement vérifiable sur les fiches DGF mises en ligne par la DGCL.*

*Pour Redon en 2024, l'Effort Fiscal s'établit sur sa fiche DGF ainsi :*

<b>Ministère de l'Intérieur D.G.C.L</b>	<b>S/D des finances locales</b>	<b>Bureau des concours financiers de l'Etat</b>	<b>2/4</b>
<b>10/10/2024</b>	<b>Fiche Individuelle DGF</b>	<b>2 024</b>	
<b>35236</b>	<b>REDON</b>		

<b>Effort Fiscal</b>	
Effort fiscal final	1,296681
Effort fiscal moyen de la strate	1,213479

○ Comparatif de fiscalité avec les communes de 8 500 à 12 500 habitants - Départements 35, 44 et 56

Dép	Commune	Population DGF 2024 (hab)	Effort Fiscal	rang
56	CARNAC	10 514	0,883348	1
56	QUIBERON	10 590	0,889470	2
56	THEIX-NOYALO	8 809	0,978940	3
44	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	8 729	0,990333	4
44	VALLET	9 784	0,993332	5
44	ANCENIS-SAINT-GEREON	11 677	1,028010	6
56	SENE	9 698	1,090083	7
56	SAINT-AVE	12 355	1,106358	8
35	SAINT-GREGOIRE	10 294	1,116833	9
35	JANZE	8 838	1,121184	10
35	PACE	12 334	1,137242	11
44	LOROUX-BOTTEREAU	8 840	1,149247	12
44	TREILLIERES	10 610	1,155390	13
56	LARMOR-PLAGE	9 670	1,156380	14
35	CHATEAUGIRON	10 842	1,166571	15
44	BASSE-GOULAIN	9 835	1,168054	16
35	GUICHEN	9 293	1,182174	17
44	CHATEAUBRIANT	12 771	1,209756	18
44	SAUTRON	8 846	1,211533	19
35	CHANTEPIE	10 488	1,214509	20
44	PONTCHATEAU	11 457	1,224012	21
35	THORIGNE-FOUILLARD	8 823	1,234491	22
35	REDON	10 272	1,296681	23
35	LIFFRE	8 714	1,300343	24
44	THOUARE-SUR-LOIRE	10 994	1,304488	25
56	QUESTEMBERT	8 529	1,306448	26
44	SORINIERES	9 176	1,313903	27
44	NORT-SUR-ERDRE	9 652	1,316292	28
44	SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	9 666	1,321893	29
56	PLOERMEL	10 641	1,330228	30
44	SAVENAY	9 638	1,341517	31
35	RHEU	9 925	1,349439	32
44	BLAIN	10 477	1,355788	33
56	QUEVEN	9 180	1,419802	34

○ *Comparatif entre les 31 communes de Redon Agglomération :*

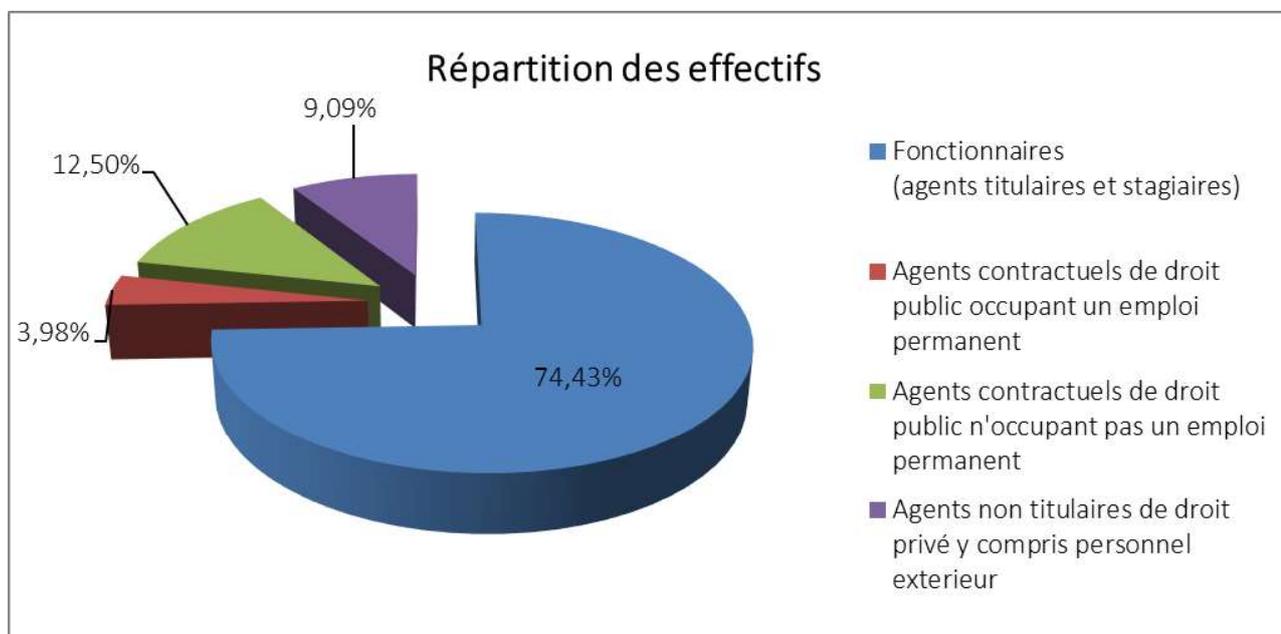
Dép	Commune	Population DGF 2024 (hab)	Effort Fiscal	rang
56	SAINT-GORGON	439	0,961094	1
44	SAINT-NICOLAS-DE-REDON	3 415	0,977745	2
56	FOUGERETS	1 097	1,020737	3
56	RIEUX	2 951	1,028291	4
56	SAINT-JACUT-LES-PINS	1 903	1,069703	5
56	THEHILLAC	661	1,071604	6
56	ALLAIRE	4 130	1,093610	7
44	PIERRIC	1 050	1,112682	8
56	BEGANNE	1 678	1,126530	9
56	SAINT-VINCENT-SUR-OUST	1 747	1,142322	10
35	SAINTE-MARIE	2 368	1,142915	11
44	AVESSAC	2 613	1,145782	12
56	PEILLAC	2 006	1,149843	13
35	CHAPELLE-DE-BRAIN	1 220	1,154477	14
35	SAINT-GANTON	458	1,163132	15
35	LANGON	1 546	1,188062	16
35	LIEURON	824	1,193049	17
35	BAINS-SUR-OUST	3 739	1,199017	18
44	CONQUEREUIL	1 141	1,200517	19
56	SAINT-JEAN-LA-POTERIE	1 539	1,201163	20
35	RENAC	1 116	1,214071	21
44	PLESSE	5 483	1,274408	22
35	REDON	10 272	1,296681	23
44	MASSERAC	755	1,310078	24
35	BRUC-SUR-AFF	919	1,340671	25
35	SIXT-SUR-AFF	2 289	1,356211	26
44	GUEMENE-PENFAO	5 561	1,360709	27
35	SAINT-JUST	1 183	1,371199	28
56	SAINT-PERREUX	1 132	1,375697	29
35	PIPRIAC	4 017	1,406645	30
44	FEGREAC	2 446	1,439407	31

## Les ressources humaines

- Présentation de la structure des effectifs

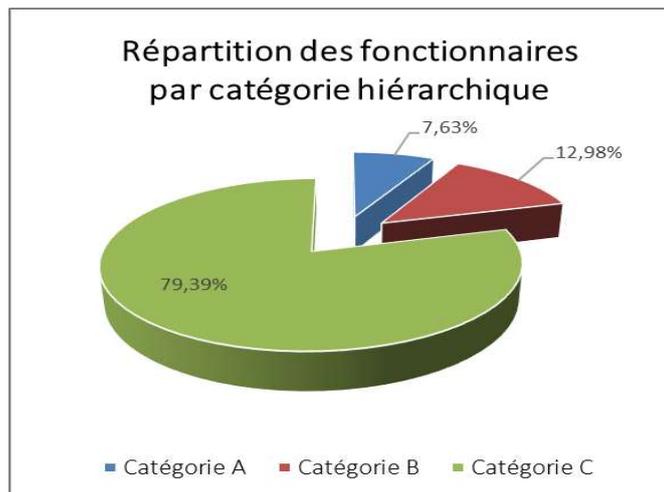
L'effectif à la Ville de Redon est stable. Il est proche de la moyenne des communes de 100 à 349 agents, qui est de 177 agents (indicateurs 2021) et dans la fourchette haute en raison des nombreuses missions réalisées en régie directe. L'emploi précaire (agents contractuels et non titulaires) est minoritaire et représente 25,5 % de l'effectif.

Effectif total en position d'activité	Au 31/12/22	Au 31/12/23	Au 31/12/24
		176	177
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires, hors congés parental, disponibilités pour convenances personnelles et détachements), dont 10 agents en catégorie A, 17 agents en catégorie B et 104 agents en catégorie C)	150	135	131
Agents contractuels de droit public occupant un emploi permanent	4	4	7
Agents contractuels de droit public n'occupant pas un emploi permanent	11	20	22
Agents non titulaires de droit privé - Contrat d'apprentissage - Personnel extérieur y compris apprentis - CDDI (10 Contrats à durée déterminée d'insertion)	11	18	16

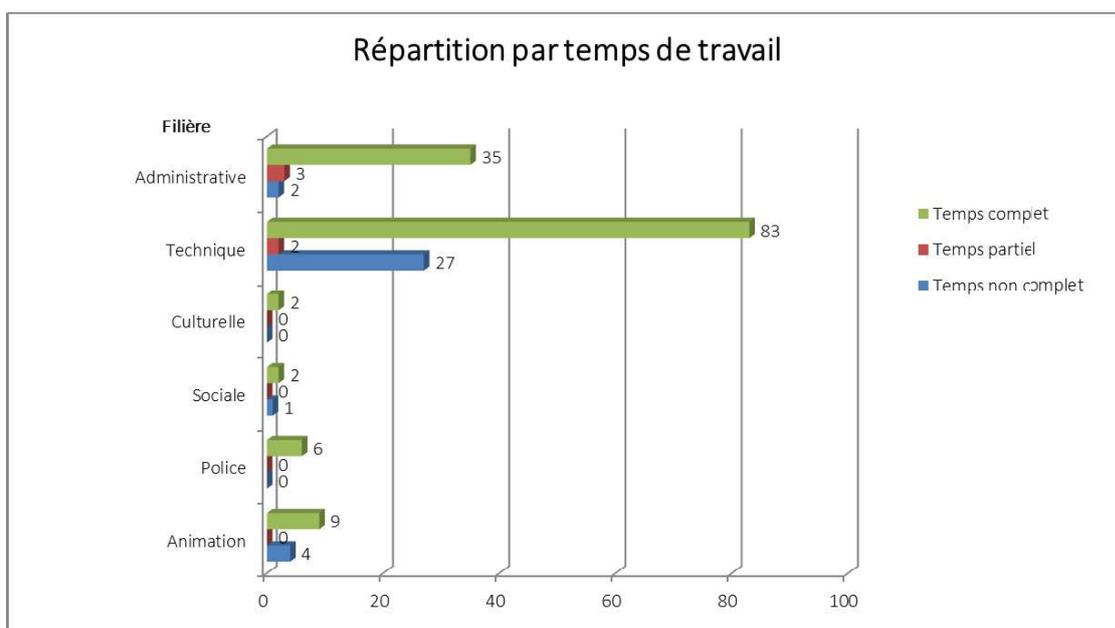


La Direction de l'aménagement, de la transition écologique et du patrimoine (DATEP : 47 % des agents), ainsi que la Direction des services éducatifs et de la citoyenneté (DSEC : 37 % des agents), regroupent l'essentiel des effectifs.

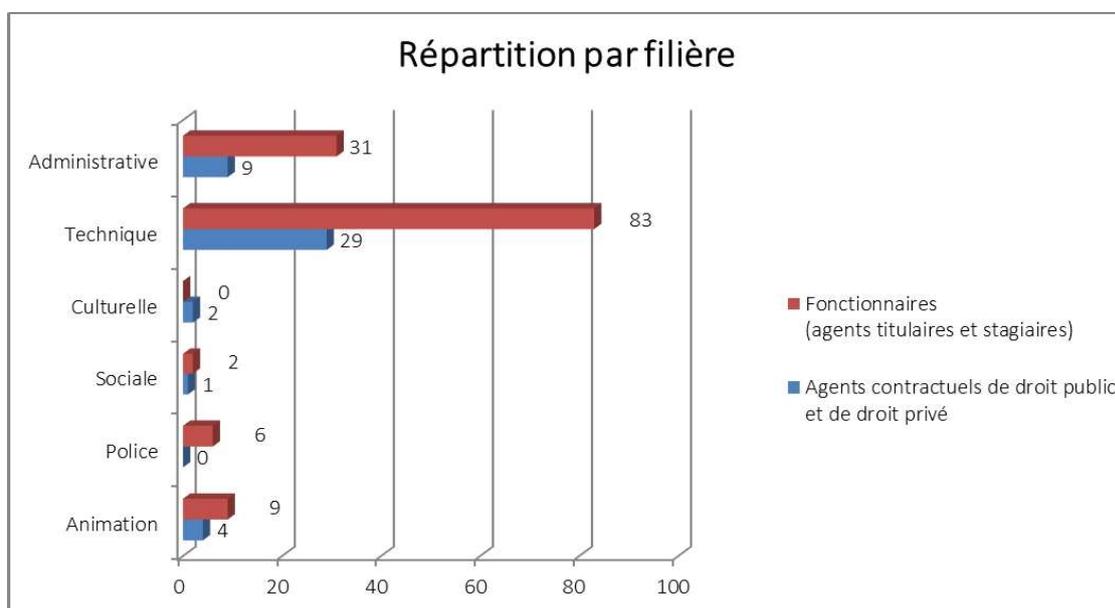
La répartition des effectifs par catégorie A, B et C est dans la moyenne de la fonction publique territoriale au niveau national (part d'encadrement à 20 %, indicateurs 2021, moyenne des communes de 100 à 349 agents).



La majorité des agents exerce à temps complet. Le temps partiel est minoritaire. Le temps non-complet est essentiellement positionné sur le personnel des écoles.



Une large majorité d'agents relève de la filière technique en raison des nombreuses missions réalisées en régie directe.



## Les dépenses et recettes de fonctionnement

- Résultats provisoires du compte administratif

Le compte administratif 2024 du budget Ville sera soumis au vote du Conseil municipal du 3 avril 2025. Dans l'attente des résultats définitifs, les données **provisoires** sont les suivantes :

Fonctionnement	Réalisé						Écart de réalisation 2024/2023		Prévu BP 2024	Écart à la prévision	
	2019	2020*	2021	2022	2023	estim 2024	€	%		€	%
Résultat reporté		400 000	400 000	400 000	0	0	0	0,0%	0	0	
Produits du domaine	509 555	395 123	359 823	458 700	531 825	545 647	13 822	3,0%	540 000	5 647	1%
Fiscalité	9 598 518	9 640 742	9 759 454	10 021 084	10 762 979	10 934 080	171 101	1,7%	10 941 000	-6 920	0%
Dotations et subventions	2 514 230	2 394 913	2 918 437	2 922 376	3 093 089	3 174 552	81 463	2,8%	3 172 000	2 552	0%
Produits Gestion courante	434 835	385 562	378 111	398 679	433 969	302 805	-131 164	-32,9%	195 000	107 805	55%
Produits financiers	8 444	7 371	6 533	5 661	4 756	3 820	-936	-16,5%	4 000	-180	-5%
Produits exceptionnels	43 686	63 730	83 681	75 022	846 855	2 130 946	1 284 091	1711,6%	13 000	2 117 946	16292%
Reprise sur provisions			29 390		4 220	5 000	780			5 000	
Remboursement de charges	181 846	97 374	71 003	121 312	125 855	62 661	-63 194	-52,1%	125 000	-62 339	-50%
<b>Recettes réelles</b>	<b>13 291 114</b>	<b>13 384 814</b>	<b>14 006 433</b>	<b>14 402 835</b>	<b>15 803 548</b>	<b>17 159 510</b>	<b>1 355 962</b>	<b>9%</b>	<b>14 990 000</b>	<b>2 169 510</b>	<b>14,5%</b>

Fonctionnement	Réalisé						Écart de réalisation 2024/2023		Prévu BP 2024	Écart à la prévision	
	2019	2020*	2021	2022	2023	estim 2024	€	%		€	%
Charges à caractère général	2 375 634	2 163 435	2 348 841	2 570 877	3 171 185	3 290 858	119 673	4,7%	3 710 000	-419 142	-11%
Charges de personnel	6 690 453	6 683 973	6 711 480	6 877 082	6 967 429	7 144 454	177 024	2,6%	7 222 000	-77 546	-1%
Atténuation de produits				18		48	48	261,7%	0	48	
Subventions & gestion courante	1 866 903	1 895 910	1 901 310	1 880 470	2 031 029	2 069 503	38 474	2,0%	2 125 000	-55 497	-3%
Charges financières	435 875	400 047	377 046	125 029	354 679	419 010	64 331	51,5%	450 000	-30 990	-7%
Charges exceptionnelles	52 023	31 016	26 776	60 421	876	47 727	46 851	77,5%	40 000	7 727	19%
Provisions	-		16 821	0	5 538	5 000	-538		0	5 000	
Travaux exécutés d'office					3 642	0	-3 642		0	0	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>11 420 888</b>	<b>11 174 382</b>	<b>11 382 274</b>	<b>11 513 897</b>	<b>12 530 737</b>	<b>12 976 601</b>	<b>445 864</b>	<b>4%</b>	<b>13 547 000</b>	<b>-570 399</b>	<b>-4,2%</b>

Fonctionnement	Réalisé						Écart de réalisation 2024/2023		Prévu BP 2024	Écart à la prévision	
	2019	2020*	2021	2022	2023	estim 2024	€	%		€	%
<b>Marge brute</b>	<b>1 870 226</b>	<b>2 210 433</b>	<b>2 624 159</b>	<b>2 888 938</b>	<b>3 272 811</b>	<b>4 182 909</b>	<b>910 098</b>	<b>32%</b>	<b>1 443 000</b>	<b>2 739 909</b>	<b>190%</b>
Capital emprunts	887 600	927 491	1 032 629	853 404	854 638	907 722	53 084	6%	974 591	-66 869	-7%
<b>Marge nette</b>	<b>412 079</b>	<b>1 282 942</b>	<b>1 591 530</b>	<b>2 035 534</b>	<b>2 418 173</b>	<b>3 275 187</b>	<b>857 014</b>	<b>42%</b>	<b>468 409</b>	<b>2 806 778</b>	<b>599%</b>
Recettes ordre	100 273	100 428	143 368	10 780	24 126	3 720 452	3 696 326	34289%	25 000	3 695 452	-37%
Dépenses ordre	670 820	660 852	687 378	707 472	1 596 314	6 573 499	4 977 185	724%	750 000	5 823 499	-2%
<i>Résultat d'ordre</i>	<i>-570 547</i>	<i>-560 424</i>	<i>-544 010</i>	<i>-696 692</i>	<i>-1 572 188</i>	<i>-2 853 047</i>	<i>-1 280 859</i>	<i>235%</i>	<i>-725 000</i>	<i>-2 128 047</i>	<i>294%</i>
<b>Résultat brut</b>	<b>1 299 679</b>	<b>1 650 009</b>	<b>2 080 149</b>	<b>2 192 245</b>	<b>1 700 623</b>	<b>1 329 862</b>	<b>-370 761</b>	<b>-17%</b>	<b>718 000</b>	<b>611 862</b>	<b>85%</b>

## La capacité d'autofinancement (CAF) et les indicateurs de gestion

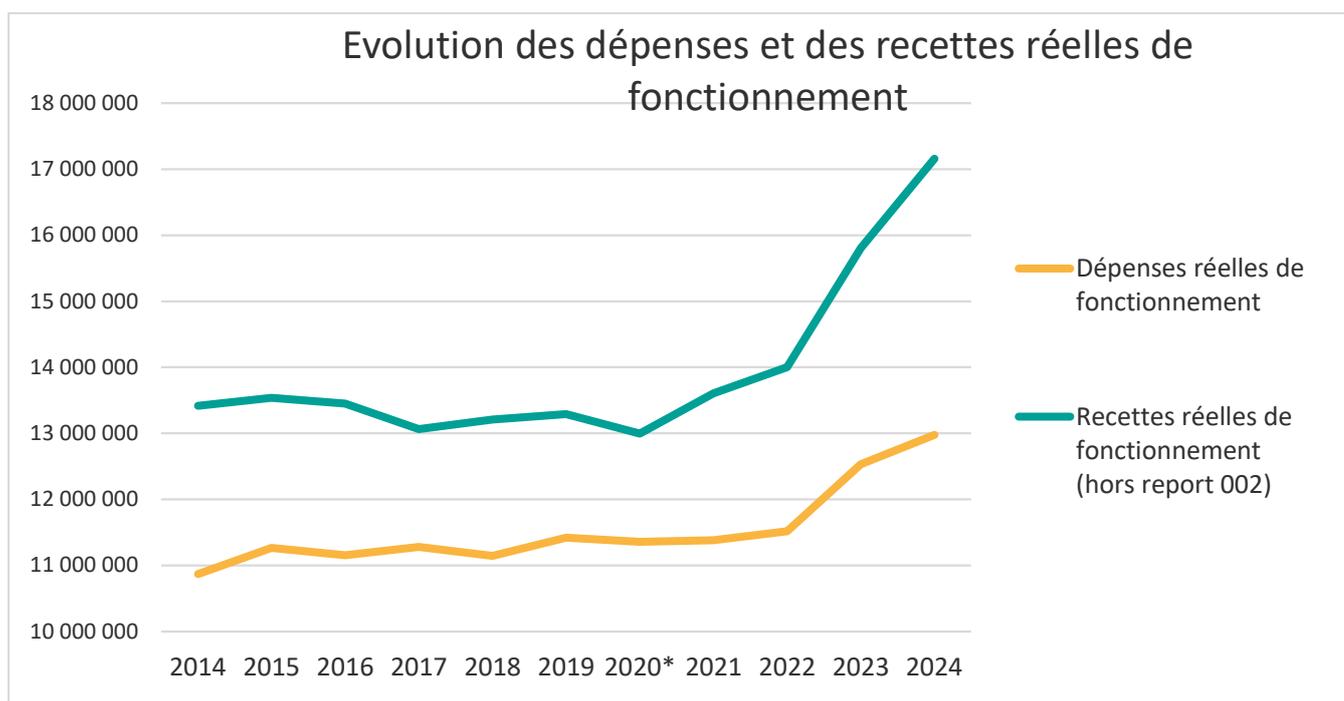
- la CAF « réelle »

la Capacité d'Autofinancement (CAF) « réelle », correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (sans prise en compte des opérations d'ordre qui ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement et qui n'affectent pas la trésorerie).

Comptes administratifs	2019	2020*	2021	2022	2023	2024 provisoire
Dépenses réelles de fonctionnement	11 420 888 €	11 357 005 €	11 382 274 €	11 513 897 €	12 530 737 €	<b>12 976 601 €</b>
Évolution	2,50%	-0,56%	0,22%	1,16%	8,83%	<b>3,56%</b>

Recettes réelles de fonctionnement (hors report 002)	13 291 115 €	12 996 504 €	13 606 433 €	14 002 835 €	15 803 547 €	<b>17 159 510 €</b>
Évolution	0,62%	-2,22%	4,69%	2,91%	12,86%	<b>8,58 %</b>

Capacité d'Autofinancement	1 870 227 €	1 639 499 €	2 224 159 €	2 488 938 €	3 272 810 €	<b>4 182 909 €</b>
Évolution	-9,54%	-12,34%	35,66%	11,90%	31,49%	<b>27,81%</b>



\* 2020 : neutralisation des reversements des excédents des budgets annexes eau et assainissement

- Les indicateurs d'épargne

### 1/ L'épargne de gestion

L'épargne de gestion est traditionnellement le premier indicateur d'épargne. Cet indicateur est égal à la différence entre les Recettes Réelles de Fonctionnement de l'exercice (hors excédent reporté, produits de cession et hors mouvements d'ordre) et les Dépenses Réelles de Fonctionnement de l'exercice (hors travaux en régie et hors charges d'intérêts).

Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à dégager, sur sa section de fonctionnement, un solde positif destiné d'une part à l'annuité de la dette, et d'autre part à financer les nouveaux investissements.

<b>EPARGNE DE GESTION = RECETTES REELLES – DEPENSES REELLES EN FONCTIONNEMENT</b>
---

### 2/ L'épargne brute

L'épargne brute constitue le deuxième indicateur d'épargne. Elle est aussi appelée capacité d'autofinancement brut. Elle correspond à l'excédent des Recettes Réelles de Fonctionnement sur les Dépenses Réelles de Fonctionnement, hors travaux en régie. Elle est en général affectée à la couverture d'une partie de dépenses d'investissement et par priorité au remboursement de la dette, et pour le surplus, aux dépenses d'équipement.

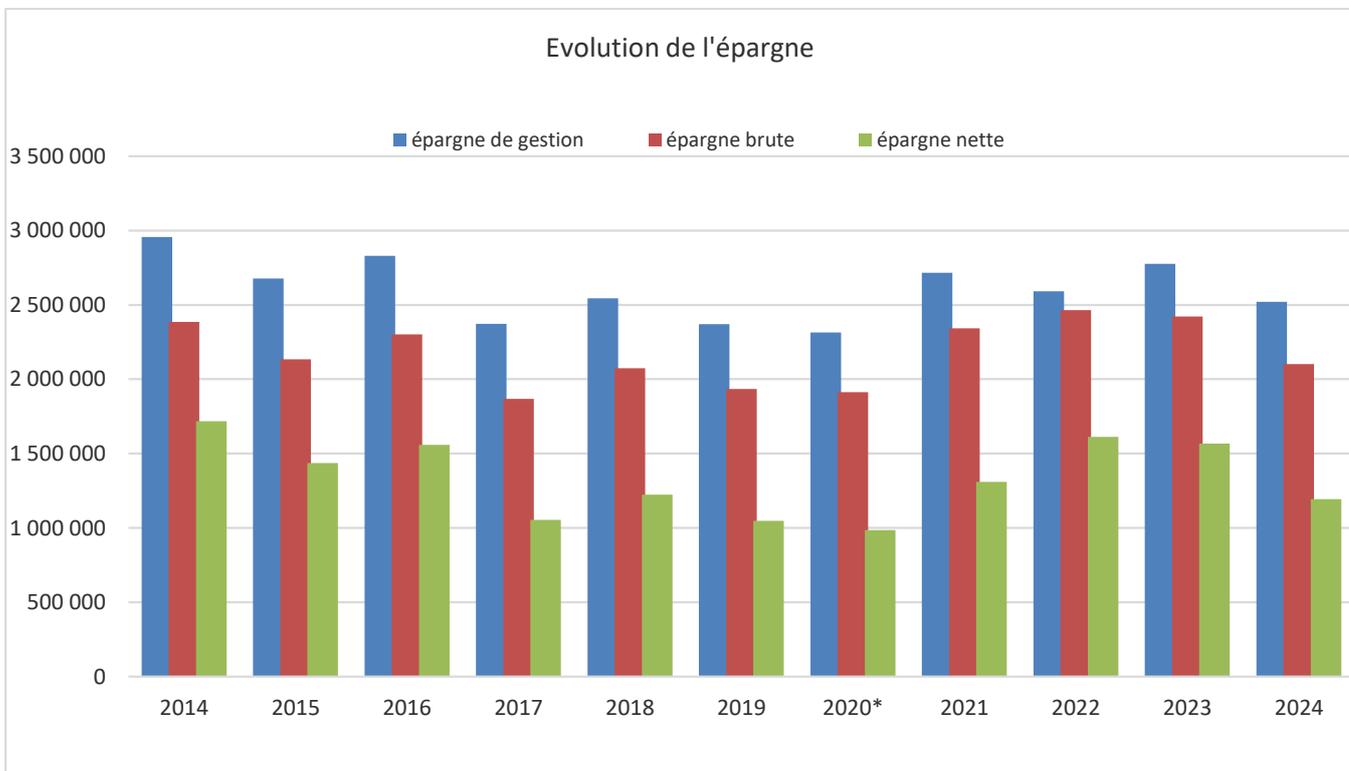
<b>EPARGNE BRUTE = EPARGNE DE GESTION – CHARGES D'INTERETS</b>
--

### 3/ L'épargne nette

L'épargne nette constitue le troisième indicateur d'épargne. Elle est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette

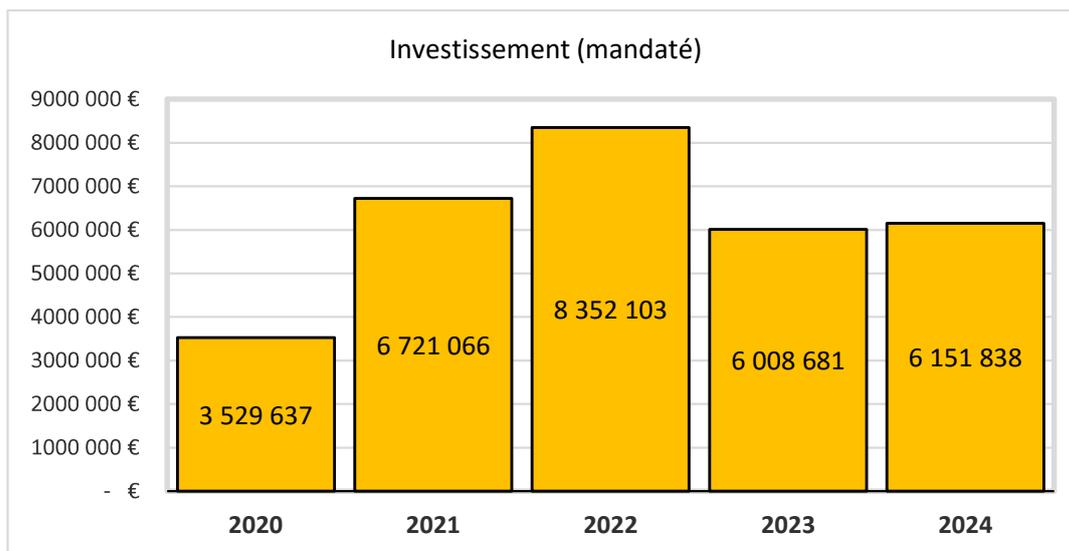
<b>EPARGNE NETTE = EPARGNE BRUTE – REMBOURSEMENT DE LA DETTE</b>
--



## L'investissement

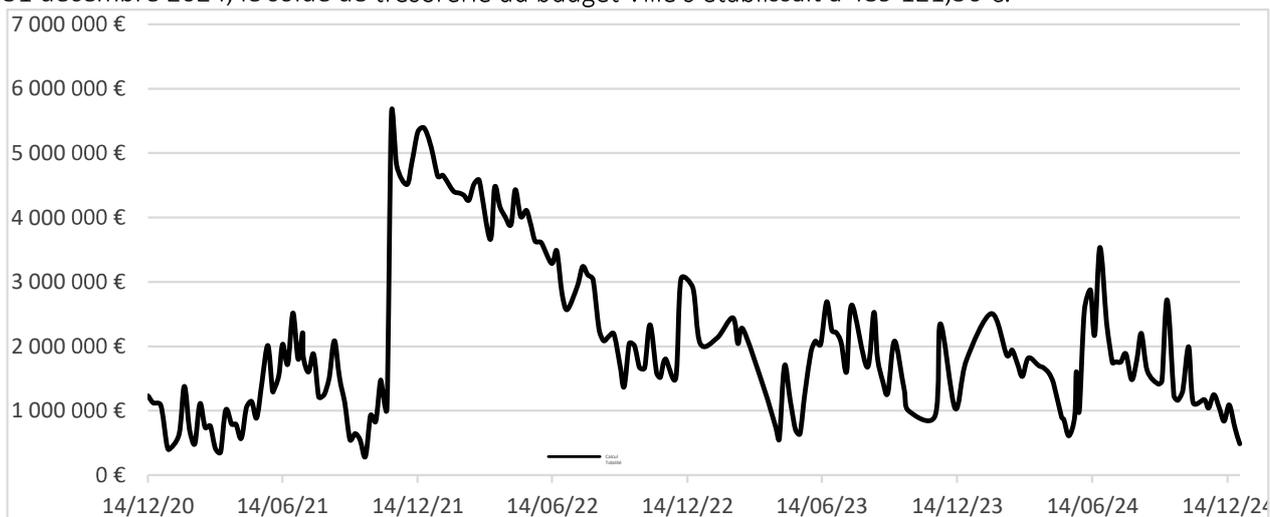
### Évolution des dépenses réelles d'équipement (mandaté – hors RAR)

Investissement	2020	2021	2022	2023	2024
Incorporelles (20)	129 019 €	581 748 €	341 735 €	618 092 €	252 636 €
corporelles (21)	2 074 428 €	1 012 604 €	1 601 433 €	1 064 625 €	932 948 €
subventions (204)	- €	37 683 €	601 740 €	26 839 €	49 044 €
en cours (23)	1 326 190 €	5 089 031 €	5 807 195 €	4 299 125 €	4 917 210 €
<b>Dépenses d'équipements</b>	<b>3 529 637 €</b>	<b>6 721 066 €</b>	<b>8 352 103 €</b>	<b>6 008 681 €</b>	<b>6 151 838 €</b>



## La trésorerie

Au 31 décembre 2024, le solde de trésorerie du budget Ville s'établissait à 489 121,56 €.



N'ayant pas effectué d'emprunt en 2024, la Ville de Redon a dû faire appel à une ligne de trésorerie en 2024 à hauteur d'1,9M€.

Une vigilance hebdomadaire est opérée afin d'assurer un fonds de roulement en trésorerie suffisant pour payer les tiers, avec comme ligne de conduite 2 mois de « train de paye », soit 1,2M€ de fonds de roulement.

# Les perspectives budgétaires

## Les principales orientations en fonctionnement

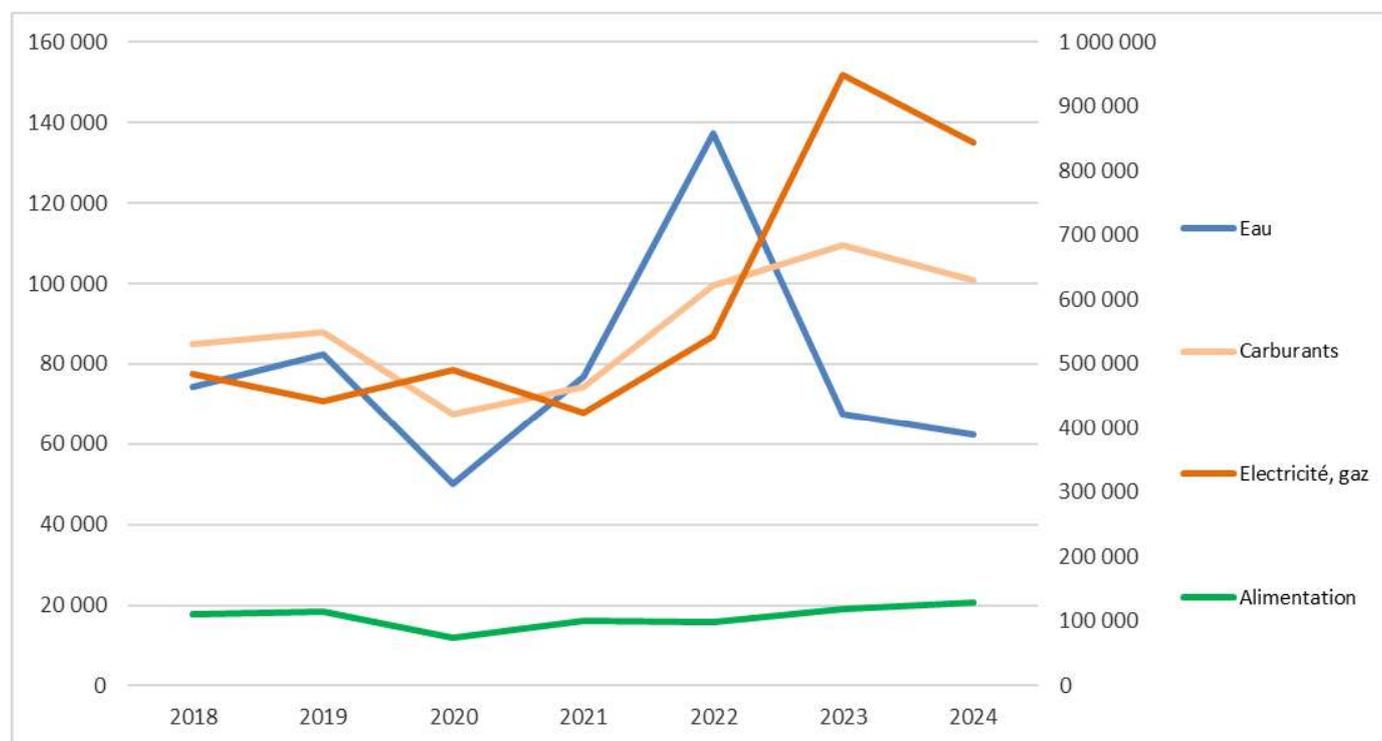
### En dépenses

#### ➤ Les dépenses à caractère général

L'évolution des dépenses à caractère général (chapitre « 011 ») doit être contenue pour préserver l'autofinancement.

En ce qui concerne les dépenses de fluide et d'alimentation, très dépendantes des variations du prix de l'énergie et du pétrole, après une poussée indigeste en 2023, l'année 2024 a vu, au global, ces postes de dépenses diminuer de 8% du fait du ralentissement annoncé de l'inflation, tout en restant à un niveau élevé.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
60611 Eau	74 477 0,4%	82 375 10,6%	50 005 -39,3%	76 820 53,6%	137 205 78,6%	67 542 -50,8%	62 493 -7,5%
60612 Electricité, gaz	483 707 -2,8%	442 610 -8,5%	491 443 11,0%	424 830 -13,6%	543 329 27,9%	949 859 74,8%	845 129 -11,0%
60613 Carburants	85 046 3,3%	87 865 3,3%	67 631 -23,0%	74 474 10,1%	99 610 33,8%	109 662 10,1%	100 942 -8,0%
60623 Alimentation	111 834 -5,1%	114 562 2,4%	74 936 -34,6%	100 385 34,0%	98 116 -2,3%	118 530 20,8%	128 565 8,5%
<b>TOTAL</b>	<b>755 064</b>	<b>727 412</b> -3,7%	<b>684 015</b> -6,0%	<b>676 509</b> -1,1%	<b>878 260</b> 29,8%	<b>1 245 593</b> 41,8%	<b>1 137 128</b> -8,7%



o **Évaluation des dépenses énergétiques 2025 par le SDE 35**

Le Syndicat d’Energie d’Ille-et-Vilaine (SDE 35) auquel la Ville de Redon adhère au titre du groupement d’achat d’énergie a fait une première évaluation des dépenses énergétiques pour 2025 de la collectivité.

▪ *Électricité*

L’évaluation du coût 2025 de l’électricité est réalisée à partir des historiques de consommation 2023 de tous les points de livraison de la Ville transmis par Enedis auxquels sont appliqués les prix de fournitures prévisionnels 2025, qui demandent à être affinés début 2025.

Les montants d’Accise sur l’électricité et de TVA restent à préciser avec l’adoption du projet de loi de finances 2025

Marché	Nb de points de livraison	Consommation 2023 en kWh	Estimation du coût 2025 en TTC	Retenu au BP 2025
ENGIE 2023-2025	140	1 631 762	535 665 €	537 000 €

▪ *Gaz*

L’évaluation du coût 2025 du gaz est basée sur la consommation annuelle de référence appliquée à l’année 2025 et calculée par GRDF au 1<sup>er</sup> avril 2024 auxquels sont appliqués les prix de fourniture définitifs du marché avec Engie démarrée au 1er/01/2025. Estimation sur la base des coûts d’acheminement (ATRT et ATRD) actuellement en vigueur, avec une hypothèse de hausse de 3 % pour les évolutions tarifaires au 1er avril et 1er juillet 2025. La taxe TICGN de 2024 à compter à 16,37 €/MWh - à noter qu'elle pourrait légèrement évoluer dans le cadre du projet de loi de finances 2025 ;

Marché	Nb de points de livraison	Consommation 2023 en MWh	Estimation du coût 2024 en TTC	Retenu au BP 2025
ENGIE 2024-2025	21	2154,69	251 860 €	253 000 €

Pour le poste alimentation, l’adhésion récente de la collectivité à la centrale d’achat SCA Lamballe devrait permettre de réduire les factures d’achats alimentaires. Toutefois, au vu des actualisations et révisions de prix des marchés alimentaires, il faut s’attendre à des augmentations des dépenses en moyenne de + 2 % en 2025 après avoir subi une hausse de 8,5 % en 2024 et 20 % en 2023.

En ce qui concerne les autres dépenses du chapitre 011, notamment les fournitures ou frais de maintenance basés sur des contrats, afin d’atteindre l’objectif de maîtrise des dépenses, il est demandé aux gestionnaires, à périmètre constant et en dehors de tout nouveau besoin dûment justifié, de geler la hausse des crédits budgétaires dits « récurrents » par rapport à 2024 et donc de contenir l’inflation par une recherche d’économies.

Toutefois, pour tenir compte de nouvelles actions ou de nouveaux projets ayant un impact en fonctionnement ainsi que des travaux qui seraient fait en régie par les services municipaux, il sera alloué une somme prévisionnelle supplémentaire de 200 000€ sur ce chapitre.

En outre, avec la fin des contrats d’assurance et devant les grandes difficultés que connaissent les collectivités pour continuer à souscrire des polices d’assurance pour les dommages aux biens notamment, il y a lieu de prévoir une hausse de 80 000€ des primes d’assurance.

Pour les orientations budgétaires 2025, à ce stade, il est ainsi estimé un volume budgétaire du chapitre 011 à hauteur de **3 530 000 €**, à affiner en fonction des prévisions budgétaires plus détaillées lors du vote du budget.

- **Les dépenses de personnel**

L'évolution de ces dépenses obéit à la conjonction de deux facteurs : un effet « prix » et un effet « volume ». L'effet « prix » tient compte des évolutions du point de l'indice de la fonction publique qui sert de base à la rémunération des agents publics, des évolutions de taux de cotisations sociales, des évolutions des grilles de carrière des fonctionnaires, des évolutions réglementaires du cadre juridique du régime indemnitaire et de tout autre élément décidé par les pouvoirs publics en matière de rémunération des agents publics et pour lesquels la collectivité n'a aucune emprise.

L'effet « volume » comprend les évolutions en termes de nombre d'effectifs, comptabilisés en Équivalent Temps Plein (ETP). C'est sur cet effet que la collectivité a une marge de manœuvre en termes de gestion de masse salariale.

- **Indice de la fonction publique et annonces ministérielles**

La valeur du point indice est de **4,92 €** depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023, pour donner suite à la revalorisation de + 1.5 %. Selon le journal *le Monde* (article du 29/01/25) le ministre de la fonction publique, Laurent Marcangeli, a indiqué que le gouvernement prévoyait plusieurs mesures d'économies sur la fonction publique pour le budget 2025 dont le gel du point d'indice, le non-versement de la prime GIPA (une prime en faveur du pouvoir d'achat pour compenser l'inflation), et la baisse de l'indemnisation des arrêts maladie de 100 % à 90 %. En revanche, il a confirmé que le gouvernement avait renoncé à passer à trois jours de carence pour les fonctionnaires en arrêt.

- **Revalorisation des plus basses rémunérations**

Après une période de reclassement de l'ensemble des agents dans le PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) entre 2016 et 2021, puis le reclassement principalement de la catégorie C au 01/01/2022 (reclassement + bonification d'ancienneté d'un an), les années 2022 à 2024 ont vu une revalorisation des Indices Majorés (IM) sur les premiers échelons (écrasement des grilles avec les augmentations du SMIC et instauration d'un indice minimum de rémunération).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le traitement minimum garanti est fixé à l'indice majoré 366. Une indemnité différentielle est à nouveau mise en œuvre au 1<sup>er</sup> novembre 2024, après l'augmentation du SMIC.

- **Taux de cotisation des agents titulaires et stagiaires (CNRACL et régime spécial de sécurité sociale)**

Cotisations patronales	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Évolution 2024 / 2025
CNRACL	30,65 %	30,65 %	31,65 %	Entre 31,65 % et 35,65 %	? cf infra
Retraite additionnelle FP	5 %	5 %	5 %	5 %	=
CNRACL ATIACL	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	=
CNFPT	0,95 %	1,00 %	1,00 %	1,00 %	=
CDG obligatoire	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	=
CDG additionnel	0,42 %	0,42 %	0,45 %	0,40 %	- 0,05 %
CDG Fonds solidarité santé au travail	0,05 %	0,05 %	0,05 %	0,40 %	+0,35 %*
URSSAF Maladie maternité	9,88 %	9,88 %	8,88 %	9,88 %	+1,00 %
URSSAF Allocations familiales	5,25 %	5,25 %	5,25 %	5,25 %	=
URSSAF Fonds National d'Aide au Logement	0,50 %	0,50 %	0,50 %	0,50 %	=
URSSAF solidarité autonomie personnes âgées	0,30 %	0,30 %	0,30 %	0,30 %	=
Redon Agglomération – Versement mobilité			0,55 %**	0,55 %	=

\* en remplacement de facturation de visites médicales – mesure interne du CDG35

\*\* entrée en vigueur au 01/07/2024

- **Nota : commentaires sur le taux de cotisation CNRACL**

Le début de l'année 2025 pourrait marquer un tournant décisif pour la soutenabilité financière des collectivités territoriales, avec une possible augmentation du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). En l'absence de publication d'un décret officiel définissant les modalités de cette augmentation, et sans adoption d'un budget national pour 2025, les perspectives budgétaires demeurent à ce jour marquées par une grande incertitude.

Les prévisions préliminaires évoquent une hausse substantielle du taux de cotisation patronale, actuellement fixé à 31,65 %. Cette augmentation, prévue à hauteur de 4 %, avait été intégrée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 avant que les débats politiques ne viennent en suspendre l'examen. Elle répond à la nécessité de rééquilibrer les comptes de la CNRACL, dont le ratio actifs/retraités se détériore continuellement. Cependant, l'absence de décisions concrètes rend la planification budgétaire à l'échelle locale particulièrement complexe.

L'application d'une hausse de 4 % des cotisations CNRACL engendrerait une augmentation significative des charges patronales pour les employeurs publics territoriaux. Pour la Ville de Redon, l'estimation de 4 points supplémentaires de cotisation CNRACL se traduirait par un surcoût annuel potentiel de 133 000 euros. Si on anticipe un vote en mars de la loi de finances, on peut s'attendre à un effet à 9/12 soit une dépense supplémentaire de 100 000€.

- **Taux de cotisations des agents titulaires de moins de 28 heures par semaine et non titulaires (IRCANTEC et régime général de sécurité sociale)**

Cotisations patronales	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Évolution 2024 / 2025
CNFPT	0.95 %	1.00 %	1.00 %	1.00 %	=
CDG obligatoire	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	=
CDG additionnel	0,42 %	0,42 %	0,45 %	0,40 %	- 0,05 %
CDG Fonds solidarité santé au travail	0,05 %	0,05 %	0,05 %	0,40 %	+0,35 %*
URSSAF Maladie maternité	13 %	13 %	13 %	13 %	=
URSSAF Allocations familiales	5,25%	5,25%	5,25%	5,25%	=
URSSAF Fonds National d'Aide au Logement	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %	=
URSSAF solidarité autonomie personnes âgées	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,3 %	=
URSSAF vieillesse plafonnée IRCANTEC	8,55 %	8,55 %	8,55 %	8,55 %	=
URSSAF vieillesse déplafonnée IRCANTEC	1,90 %	1,90 %	1,90 %	1,90 %	=
Retraite IRCANTEC Tranche A	4,20 %	4,20 %	4,20 %	4,20 %	=
Retraite IRCANTEC Tranche B	12,55 %	12,55 %	12,55 %	12,55 %	=
URSSAF Accident du travail *	1,94 %	1,94 %	1,94 %	1,94 %	=
ASSEDIC /Pôle emploi	4,05 %	4,05 %	4,05 %	4,05 %	=
Redon Agglomération – Versement mobilité			0,55 %**	0,55 %	=

Le plafond de la sécurité sociale passe de 3,666 € à 3,864 € par mois.

- **Taux des cotisations salariales**

Pas de changement en 2025.

○ **Évolution du SMIC**

Montant du SMIC	au 01/01/2021	au 01/01/2022	au 01/01/2023	au 01/01/2024	au 01/11/2024	Évolution
Horaire brut	10,25 €	10,57 €	11,27 €	11,65 €	11,88 €	+ 2 %
Mensuel brut	1 554 €	1 603 €	1 709 €	1 767 €	1 802 €	

○ **Avantages en nature**

L'avantage en nature « nourriture » passe à 5,45 € par repas (5,32 € en 2024, 5,20 € en 2023, 5,00 € en 2022, 4,95 € en 2021 et 4,90 € en 2020)

○ **Effectifs prévisionnels**

	Effectifs prévisionnels au 31 décembre 2025	Variation de l'effectif physique
Fonctionnaires	133	+4
Contractuels sur emploi permanent	7	-2
Agents contractuels de droit public	22	=
Agents non titulaires de droit privé	16	=
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>+2</b>

*Cette projection n'intègre ni les recrutements saisonniers ni ceux liés aux agents recenseurs.*

○ **Évolution prévisionnelle des dépenses de personnel : chapitre 012**

	2021	2022	2023	2024	Prospective 2025
Voté BP	6 838 000 €	6 978 000 €	7 241 315 €	7 222 000 €	<b>7 350 000**</b>
Réalisé	6 711 480	6 877 082	6 967 429	7 144 454 €* <sup>*</sup>	<b>+100 000</b>
Évolution /réalisé	+0,41%	+2,47%	+1,31 %	+ 2,54 %	<b>+2,88%**</b>

\* montant provisoire à confirmer lors du compte administratif

\*\* montant à confirmer lors du vote du budget primitif – 100 000 € de prise en compte d'augmentation potentielle de cotisation CNRACL sur l'exercice 2025 (cf supra)

Nota : Ces évolutions sont à pondérer avec les atténuations de charges provenant du remboursement des rémunérations du personnel tirées des indemnités journalières ou des mises à disposition d'agents.

*Cette projection intègre les éléments suivants :*

- l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) habituel en vigueur au sein de la collectivité, aux alentours de +2%, qui intègre les avancements de carrière et les politiques salariales statutaires décidées par le législateur
- les évolutions organisationnelles (recrutement d'une responsable du pôle patrimoine bâti et d'un ouvrier polyvalent)
- l'effet en année pleine de la nouvelle organisation de la DATEP dont certains recrutements ont débuté en 2024
- le nouveau régime indemnitaire des agents de la police municipale
- l'impact en année pleine du versement mobilité
- des ajustements liés aux mutations d'agents et mouvements connus ou anticipés
- une estimation de frais pour le recrutement d'agents recenseurs

- **Les subventions**

Pour soutenir la vie culturelle, sportive, économique et sociale de la Ville de Redon, le Conseil municipal attribue chaque année aux associations près de **400 000 €** de subventions (hors écoles privées sous contrat).

Cette attribution sera à confirmer lors du vote du budget primitif, toutefois, à ce stade il est escompté un volume budgétaire identique à 2024.

La participation aux charges de fonctionnement des élèves redonnais des écoles privées sous contrats d'association étant établie par convention selon une indexation sur l'inflation, le coût de la subvention communale devrait s'établir à 1107,23 € /élève (contre 1083,48€ en 2023/2024). Au regard de la légère baisse au global des effectifs redonnais des écoles privées à la rentrée 2024 (267 élèves contre 273 en septembre 2023), le montant total de la participation 2025 aux frais de fonctionnement des écoles privées sera de **295 630 €** (en très légère baisse : 295 790 € en 2024).

En ce qui concerne la subvention au CCAS, il est escompté un montant aux alentours de **484 000 €** (à confirmer en fonction des besoins du budget CCAS) en hausse de près de 20K€ pour tenir compte d'une compensation de la perte de subvention de l'Etat pour le Programme de Réussite Educative suite à la sortie du Quartier Prioritaire Politique de la Ville et de l'impact de l'ouverture de la Maison France Services.

À noter également la hausse de la participation au contingent incendie du SDIS 35 avec une participation de la Ville notifiée pour 2025 à hauteur de **669 201€** (en hausse de plus de 15 K€ par rapport à 2024 soit +2,3%).

- **Les charges financières**

Les charges financières pour 2025 s'estiment en fonction des intérêts payés sur la période et des intérêts courus non échus (ICNE), auxquelles s'ajouteront les intérêts des emprunts contractés au cours de l'année 2025 ainsi qu'une somme prévisionnelle de frais pour la ligne de trésorerie (frais estimés à 10 000 € en 2025) comme suit :

Référence	Prêteur	Intérêts payés sur la période	ICNE sur la période exercice N
5496241	CDC	47 112,78 EUR	11 448,55 EUR
Ville - 266 - MON229370	SFIL	3 235,44 EUR	2 123,88 EUR
Ville - Centre secours - 271 MIN239183EUR	SFIL	5 342,71 EUR	2 715,91 EUR
DD18811448	ARKEA	88 659,73 EUR	214,34 EUR
35-01607418CGP1REDON - Consolidation	ARKEA	16 416,00 EUR	- EUR
35-01607418CGP2REDON - CONSO	ARKEA	81 260,80 EUR	5 939,70 EUR
MON539451EUR	SFIL	51 783,67 EUR	12 432,54 EUR
Simulation emprunt 3M€ à 4%	Simul	119 853,00 EUR	
Intérêts ligne de trésorerie 2M€ à 4%	Simul	10 000,00 EUR	
		<b>423 664,13 EUR</b>	<b>34 874,92 EUR</b>

Les intérêts de l'année sont donc estimés à 423 664 + 34 875 = 458 539 €

La prévision par prudence s'établit à ce stade à **460 000 €**.

- **Les charges exceptionnelles et provisions**

Il convient de prévoir une somme de 5K€ pour la provision 2025 pour créances douteuses.

Au titre des dépenses exceptionnelles, il est précautionneux d'inscrire au budget une somme de 42K€ pur couvrir les annulations de titres antérieurs pour cause de rattachements de charges mal calibrés.

#### SYNTHESE : évolution des dépenses de fonctionnement

Budget	Dépenses réelles 2024 (arrondi)	Dépenses réelles 2025 (hypothèse)	Évolution
Ville	12 977 000 €	13 600 000 €	+ 623 000 €

## En recettes

- Les dotations de l'État et la fiscalité reversée

Avec le regain démographique sur les anticipés de recensement INSEE, la Ville de Redon est repassée dans la strate des communes de plus de 10 000 habitants au titre des dotations d'État (population DGF retenue pour 2024 = 10272 hab).

Au global, les recettes de dotations fixes et d'allocations compensatrices 2024 se sont accrues de 118 537 € par rapport à 2023.

*Nota : à l'heure de la rédaction du présent rapport, les montants des dotations d'État pour la Ville de Redon pour 2025 n'ont pas été notifiés par absence d'adoption de loi de finances. Dans l'attente d'informations de la DGFIP et selon les recommandations du cabinet de conseil Finance Active, une hypothèse de stabilité des dotations peut être retenue pour l'instant pour les orientations budgétaires compte tenu du fait que l'écrêtement de la DGF prévu initialement par le Gouvernement serait -s'il était maintenu- compenser par les abondements des enveloppes de dotations de péréquation, comme sur la DSR et la DSU, dotations pour lesquelles Redon est toujours éligible en 2025. De plus, l'INSEE versera à la Ville cette année une dotation forfaitaire recensement (et une dotation complémentaire pour l'enquête familles) à hauteur de 17 636 € pour compenser la charge de réalisation du recensement général de la population redonnaise.*

*Pour Redon, compte tenu de ces éléments, le montant total escompté de dotations fixes en 2025 est de l'ordre de 2 720 000 € auxquels s'ajouteront de manière exceptionnelle 17 636 € de dotation recensement.*

	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Population DGF</b>	<b>9 955</b>	<b>10 153</b>	<b>10 256</b>	<b>10 277</b>	<b>10 272</b>
<b>Population INSEE (sur fiche DGF)</b>	<b>9 810</b>	<b>9 922</b>	<b>10 032</b>	<b>10 060</b>	<b>10 054</b>
Dotation forfaitaire (ex7411/74111)	918 654	909 048	889 748	891 785	886 265
Dotation Solidarité Rurale (ex74121/741121)	469 360	378 996	405 426	435 385	477 432
Dotation Solidarité Urbaine (ex74123 /741123)	-	412 204	426 121	440 370	463 519
Dotation Nationale Péréquation (ex74127 /741127)	124 821	127 300	137 516	143 661	152 355
Dotation Elu local (742)					163
<b>Dotation Globale</b>	<b>1 512 835</b>	<b>1 827 548</b>	<b>1 858 811</b>	<b>1 911 201</b>	<b>1 979 571</b>
	-5,29%	20,80%	1,71%	4,58%	6,50%
Dotation Titres sécurisés (7485)	24 260	24 260	29 260	42 500	61 872
Compensations Etat (7482, 74833, 74834, 74835)	342 050	539 357	599 825	630 284	678 384
<b>Total Dotations Fixes</b>	<b>1 879 145</b>	<b>2 391 165</b>	<b>2 487 896</b>	<b>2 583 985</b>	<b>2 719 827</b>
	-3,77%	27,25%	4,05%	8,06%	9,32%

Pour ce qui est de la fiscalité reversée, l'attribution de compensation a été réduite de – 16 544 € suite au transfert de charges sur le PLUI et il n'est pas prévu de nouveau transfert de compétences. Le FPIC et le FNGIR devraient guère évoluer. Cela laisse augurer d'un produit attendu en fiscalité reversée de près de 3 400 000 €.

	2020	2021	2022	2023	2024
FPIC (ex73223/732221)	114 647	112 762	116 994	108 059	107 298
Attribution de compensation (73211)	3 306 571	3 306 571	3 306 571	3 306 571	3 290 027
FNGIR (73221)	3 548	3 552	3 548	3 552	3 552
<b>Total Fiscalité Reversée</b>	<b>3 424 766</b>	<b>3 422 885</b>	<b>3 427 113</b>	<b>3 418 182</b>	<b>3 400 877</b>
	0,05%	-0,05%	0,12%	-0,14%	-0,77%

- **Évolution de la fiscalité directe locale**

Avec la réforme de la Taxe d'habitation, le pouvoir de taux des communes ne porte désormais que sur les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Après avoir adopté en 2023 une hausse des taux, pour la première et unique fois depuis 2014, comme l'an dernier il sera proposé de ne pas augmenter les taux communaux en 2025.

Le produit de fiscalité directe locale en 2024 a été d'un peu plus de 6 635 000 €.

Comme indiqué supra (chapitre fiscalité), la revalorisation forfaitaire 2025 des valeurs locatives cadastrales est attendue à +1,7%

Aussi, sans compter sur l'évolution physique des bases très mesurée mais assurée compte tenu de l'activité immobilière (cf tableau ci-après), on peut escompter pour les orientations budgétaires 2025, de manière prudentielle, une recette de fiscalité directe locale en hausse de 17%, soit 117 K€ de plus qu'en 2024, portant le **produit** de fiscalité directe attendu, **à taux constants**, à environ **7 017 000 €**.

Pour ce qui est du produit de TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) le rattrapage tarifaire progressif décidé par le Conseil Municipal depuis quelques années pour tendre vers les tarifs moyens constatés dans les villes comparables devrait permettre de rapporter +14K€ de recettes fiscales supplémentaires, à base constante.

- **L'activité immobilière**

<b>Urbanisme</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Certificat d'Urbanisme	354	390	391	413	402	328	<b>331</b>
Déclaration Préalable	182	166	194	229	216	216	<b>218</b>
Permis de Construire	51	53	50	88	49	46	<b>44</b>
Permis de Démolir	3	13	8	3	5	4	<b>8</b>
Permis d'Aménager	0	0	0	0	0	3	<b>2</b>
Déclaration d'Intention d'Aliéner	180	182	185	192	206	178	<b>146</b>
Autorisations de travaux (ERP)	53	46	35	32	26	25	<b>34</b>

Les recettes liées aux cessions immobilières (droits de mutations) ont évolué ainsi :

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Droits de mutation	337 724	363 285	377 373	458 626	456 700	388 171	<b>372 771</b>
Évolution	+ 18,55 %	+ 7,57 %	+ 3,88 %	+15,21 %	-0,42 %	-15,0 %	<b>-3,97 %</b>

L'évolution des droits de mutation témoigne de l'activité immobilière sur Redon avec un recul des recettes fiscales attachées aux transactions sur 2024 pour retrouver des niveaux comparables aux années antérieures à 2021.

Il convient de rester prudent dans l'inscription des crédits budgétaires 2025 en raison de la difficulté à les évaluer. On peut escompter une recette à hauteur de **370 000 €** à cet égard.

- **Les tarifs municipaux**

Les années précédentes, la Ville avait pour habitude d'établir sa proposition d'évolution des tarifs municipaux en se basant sur l'indice de prix des dépenses communales, hors charges financières qui reflète le prix du « panier » des biens et services constituant la dépense communale, l'analyse de la dynamique de cet indice spécifique permettant, ainsi, de démontrer que les acteurs publics subissent à long terme une « inflation » plus forte que celle des ménages en raison des spécificités de la dépense publique communale.

Or, au 27 janvier 2025, cet indice de prix des dépenses communales publié par l'AMF n'est toujours pas paru.

Dans l'attente, il est retenu une hypothèse d'évolution minimale des tarifs communaux de +1,5%, hors tarifs des services éducatifs et de restauration scolaire qui ont fait l'objet d'une refonte totale l'an dernier en lien avec la révision des barèmes de quotient familial.

- **Les subventions de fonctionnement perçues**

Outre les produits classiques de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les services de jeunesse, de l'Etat-DDTES, du Département et du Fonds Social Européen (FSE+) pour le chantier d'insertion, il est à noter en 2025 la perte de la subvention de l'ANAH pour le co-financement du poste de chef de projet Action Cœur de Ville du fait de l'arrêt de l'OPAH-RU en 2023 (-40K€) ainsi que la forte probabilité d'une année blanche au titre du subventionnement du Département par le biais de son contrat départemental de solidarité territorial- volet 3 pour les tiers publics (-18,5K€).

- **Autres recettes (chapitres 75, 76 et 77)**

Outre les revenus des immeubles classiques (loyers) et 74 K€ de recettes de la location du Carré 9 en chapitre 75, il est à particulièrement noter sur l'année 2024, en chapitre 77, la perception exceptionnelle de cessions immobilières importantes (1,9M€ pour le Centre d'Incendie et de Secours et 70K€ pour le terrain d'emprise du Centre Départemental d'Action Sociale) auxquels s'ajoutent 144K€ de reversement exceptionnel du solde des charges d'acquisition foncière des terrains de la tranche 1 de la ZAC du Chatel Haut-Pâtis du budget annexe vers le budget principal qui avait supporté ces frais en investissement en 2023. Cela représente une recette de 2114 K€ qui vient « gonfler » artificiellement le résultat de 2024, conformément à la réglementation, mais qui ne doit pas être entendue comme une recette pérenne.

**SYNTHESE : évolution des recettes de fonctionnement**

Budget	Recettes réelles 2024 (arrondi)	Recettes réelles 2025 (hypothèse)	Évolution
Ville	17 152 000 €	15 200 000 €	- 1 952 000 €

## Les principales orientations en investissement 2025-2027

Ces orientations concernent :

- La réalisation des actions déjà engagées.
- La planification des actions inscrites dans le projet de mandature 2020-2026 dont certaines se poursuivront dans leur phase opérationnelle après 2026.

*Nota : Les orientations indiquées ci-dessous ne préjugent pas des choix définitifs qui seront faits au moment du budget primitif à venir et des suivants et des éventuelles opportunités qui se présenteront.*

*Elles devront prendre en compte l'autofinancement disponible, les accompagnements financiers possibles et notamment les subventions auprès des partenaires institutionnels habituels, mais aussi et surtout le niveau d'endettement soutenable pour ne pas dépasser le seuil de 12 ans en capacité de désendettement.*

*Il s'agit d'une liste provisoire et non exhaustive des principaux investissements.*

### • « Confluences 2030 » et les opérations Cœur de Ville

- L'aménagement des espaces publics de la presqu'île du Port (quais Jean Bart et Amiral de la Grandière)
- La requalification de la friche Garnier (déconstruction, dépollution, aménagement de la halle parapluie) ainsi que l'aménagement des espaces publics attenants et notamment le chemin sous la marée
- La requalification de la friche STEF (espaces publics sous maîtrise d'ouvrage Ville)
- La passerelle piétons-cycles Vilaine Redon / Saint-Nicolas de Redon et ses aménagements connexes
- La vidéoprotection dans l'hyper-centre

### • La culture et le patrimoine

- La restauration de l'abbatiale Saint-Sauveur : fin de la 1<sup>ère</sup> phase (tranche ferme et lots affermis de la tranche conditionnelle) avec dépollution au plomb
- L'aménagement de la péniche « Le Condorcet »
- Les travaux de sauvegarde du patrimoine (Calvairiennes, greniers à sel et subvention pour la restauration des remparts de l'abbaye)

### • L'enfance/jeunesse et le sport

- La fin de la réhabilitation/ reconstruction de l'école élémentaire Charlie Chaplin et le début des travaux sur l'école maternelle
- La poursuite de la modernisation des autres écoles (Anne Sylvestre et Henri Matisse) et des structures d'enfance/jeunesse (Maison de l'Enfance, Espace Jeunes) avec l'engagement de travaux conséquents sur la cuisine centrale et le centre de loisirs la Ruche
- La poursuite des travaux sur les équipements sportifs (stades et salles de sport)

### • Les actions en faveur de la transition écologique et des espaces verts

- La réalisation d'aires de jeux
- La renaturation du bassin du Thuet
- La végétalisation urbaine

- **Les actions en faveur de l'habitat**

- La fin des opérations de l'amélioration de l'habitat – volet renouvellement urbain
- La nouvelle campagne de ravalement de façades
- La lutte contre l'habitat dégradé

- **Les actions en faveur du transport et de la mobilité**

- Le plan de mobilité active (plan de mobilité douce, cheminements) et la pacification du trafic automobile (vitesse, stationnement) dont la Rue de la Chataigneraie et la Rue des Champs de Haut
- Les aménagements d'arrêts pour les nouvelles offres de transport urbain et de transport sur réservation
- La participation à la réhabilitation du pont des Bateliers (maîtrise d'ouvrage de la Région Bretagne)
- L'achat ou le remplacement de véhicules utilitaires et de transport des services municipaux

- **Les actions en faveur de l'accessibilité**

- Les travaux d'accessibilité aux équipements publics pour les personnes à mobilité réduite : l'agenda d'accessibilité (Ad'Ap)
- Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements de l'Espace public (PAVE)

- **Les autres investissements :**

- Les études urbaines d'aménagements d'espaces publics
- Les opérations de Voirie et Réseaux Divers et de sécurisation de la voie publique
- Les acquisitions foncières, de matériel et les travaux nécessaires aux missions de service public, à la conservation et à l'entretien du patrimoine (écoles, équipements sportifs, équipements touristiques, bâtiments communaux et autres infrastructures)
- Le budget participatif
- La modernisation du système d'information et du site internet

- Chiffrage du Plan Pluriannuel d'Investissement 2020-2027 – focus sur l'année 2025

Principaux projets d'investissement (en K€ TTC)	DEPENSES TTC					RECETTES						
	2020-2023 déjà payé	2024	2025		2026-2027	Co-financeur - dispositif	déjà perçu	2024	2025		2026-2027	
		consommés	RAR +reports	nouveaux 2025					RAR	nouveaux 2025		
<b>Confluences et Cœur de Ville (ACV2)</b>												
Rénovation des cellules commerciales et acquisitions	354,5	0,3				Etat - FNADT	90	87				
Signalétique et le jalonnement	157,1	59,3				Région Bretagne – dynamisme centre-ville		81,8				
Quais Jean Bart et Amiral de la Grandière - Espaces publics du port	1302	2275,4	209,1	0,2		Etat-DSIL ACV				1100		
						Etat DSIL 2017 répartie				63		
						Département 35 - CdTv2				699,8		
						Région Bretagne - BVPEB				238,2		
RA-Fonds de conc												
Lutte contre inondations (GC station pompage et Moe)	455,9	9,8				EPTB/Redon Agglo		408,1				
Abords de la passerelle de l'avant-port	265,4	4,9				Etat DSIL-ACV		84,1				
						Rbst Redon Agglo domanialité				22,7		
						Région Bretagne-contrat partenariat 2014/2020		96,3				
Friche Garnier - études environnementales et complémentaires + diagnostics + AMO + gouvernance	500,6	58,2	191,6	270,5	28,0	Rbst EPTB éval environn	330			48		
Friche Garnier - désamiantage, déconstruction, sécurisation, confortement, curage rouge		47,3	131,3	432	2050	Etat-Fonds friche				200	670	
Friche Garnier halle parapluie			44,6	161,0	161	CD35						388,75
Friche Garnier - viabilisation espaces publics						Région- études d'aménagement friche Garnier				40,8		
Friche Garnier - aménagements espaces pub (promenade J Bart, chm sous Marée, Croix Marins et aires de jeux)		12,7	5	311,5								
Friche STEF -études et enclenchement pour Campus (Moe, PA et Travaux)	101,6	33,2		100,0		Redon Agglomération						
Friche STEF - travaux d'infrastructures + Moe				150,0	260,0	Cessions foncières						
						Etat fonds vert					300	
Friche STEF -reprise du déficit d'opération avant aménagement (1/2 acquisition + frais dépollution)						réduit de minoration EPF						
Place Duchesse Anne (aménagement transitoire et étude concertation)	44,7					Région Bretagne – dynamisme centre-ville	26,9					
Passerelle Vilaine Redon / Saint-Nicolas et aménagements				232,0	4918,7	Etat – appel à projet itinéraires cyclables					462,3	
						Rbst St-Nicolas de Redon					845	
						Redon Agglo - Fdc exceptionnel					400	
						Région Bretagne				49,6	377,4	
						FEDER						
						CD35				165		
CD44												
Région Pays de Loire						377,4						
Vidéo-protection dans l'hyper centre				44,6	91,3	Etat-Fipd					30	

Principaux projets d'investissement (en K€ TTC)	DEPENSES TTC					RECETTES					
	2020- 2023 déjà payé	2024	2025		2026- 2027	Co-financeur - dispositif	déjà perçu	2024	2025		2026- 2027
		consommés	RAR +reports	nouveaux 2025					RAR	nouveaux 2025	
<b>Culture et Patrimoine</b>											
Maison des fêtes- le Carré 9	6132	106,4	5,5	17,6	8,5	Etat-DSIL	212		495,8		
						RA-Fonds de conc	342	169,5			
Restauration de l'Abbatiale Saint-Sauveur (Tranche Ferme) dont surcoût pollution plomb	2922	779,4	1354,7	272,6		Etat- DRAC plan relance	1264,8		397,2		
						Région Bretagne			180		
Restauration de l'Abbatiale Saint-Sauveur (Tranche Conditionnelle)						Etat- DRAC					
						Région Bretagne					
Aménagement des péniches Condorcet + Pacifique	14	37,6	1,0	20,3		Département 35-CdTv2					
						Fond patrimoine					
Travaux de sauvegarde du patrimoine (dt Calvairiennes et greniers à sel, remparts)		7,8	34,4	4,3							
<b>Enfance/ jeunesse et Sport</b>											
Réhabilitation de l'école Charlie Chaplin - nouvelle école élémentaire	283,7	827,9	1333,8	547,9		Etat-DETR			210		
						Région Bgne - AAP bat performant			90,4		
						Région Bgne - BVPB			270		
Ecole maternelle Chaplin		3,5		534,5	362,1						
Modernisation des écoles + équipements jeunesse (Ecoles/Rest Sco/Maison Enfance/Espace Jeunes)	520,6	331,2	7,2	117,9	180,8						
Réfection cuisine centrale				60,0	352,0						
Centre de Loisirs - La Ruche		19,7		110,3	400,0						
Salle de gymnastique	18										
Autres équipements sportifs (terrain synthétique + piste d'athlétisme + terrains de rugby)	4017	110,8				Etat-DETR	120				
						Région Bgne - soutien sport	100				
						Département 35-CdTv2	186,5				
						Département 35-sectoriel sport	182,9				
						Région Bgne - robots tonte rugby				10,3	
travaux et équipements stades et gymnases) nouveaux = réseaux pluviiales zone stade /vestiaires Rugby			38,2	162,3	525,8						
				60,0		Département 35-CdTv2 -local BMX		4,8			
Maison sport santé	9,2										
<b>Transition écologique / Espaces verts / Environnement</b>											
Amélioration énergétique des bâtiments		20,2			2000	SDE 35 - audits écoles		8,4			
Aires de jeux/Cimetière/équipements EV	88,2	148,7	68,2	75,6	72,7						
Chantier d'insertion	45,3	11,1		12,8	20						
Préservation des espaces naturels (acquisitions foncières)	33										
Atlas communal biodiversité	1					Europe- FEADER		46,4			
						Région Bretagne		1,10			
Renaturation du bassin du Thuet (nettoyage étangs, vidange et étude globale)		11,6	21,9	110,1	25,5	Agence de l'eau et EPTB					
végétalisation urbaine	51			16,7	30,0						
Parc de Bel-Air	15				30,6						
<b>Les actions en faveur de l'habitat</b>											
ZAC Chatel Haut Pâtis tranche 1 : rachat du foncier et participation à l'équilibre + avance sur vente	1463					Rembst budget annexe					
PLU											
Habitat dégradé					30						
OPAH-RU	15		11,6								
Ravalement de façades	2,07	2,8	75,8	141,1	240	Etat-ANAH					

Principaux projets d'investissement (en K€ TTC)	DEPENSES TTC					RECETTES					
	2020- 2023 déjà payé	2024	2025		2026- 2027	Co-financeur - dispositif	déjà perçu	2024	2025		2026- 2027
		consommés	RAR +reports	nouveaux 2025					RAR	nouveaux 2025	
<b>Les actions en faveur du transport et de la mobilité</b>											
Petites architectures du PEM- Halle	449	8,5				Etat - DSIL 2016	32				
Mobilité active (plan de mobilité douce et pacification de la circulation automobile)	450	109,4	106,2	68,3	214,0	Etat - 44 + CD 35 étude Céréma PN CD35 CDST		10,7			
						Etat-DSIL					
						Redon Agglo Fdc				128,6	128,6
						Région Bgne-AAP dyn CV	149				
		MOBY - PDES zone 30 rue de Rennes : proximité école	4,7			68,0					
		A Sylvestre / Ambulances Provost									
		Avenue Joseph Ricordel	249,8	48,2						90	
		Rue de la Chataigneraiie			85,0	127,5					
		Rue des Champs de Haut			280,5						
		Arrêts transport urbain et sur étude mobilité centre-ville- report modal par rapport au transport urbain	2,2	29,5		100,0					
schéma directeur vélo de Redon Agglo - réorganisation du fonctionnement Parc											
étude structures ponts de la presqu'île	23,9										
pont tournant	64,7	2,6									
pont des bateliers (sur Moa Région Bretagne)			205,0								
Véhicules utilitaires des services municipaux	530,6	215,5	31,8	231,4	544,0						
<b>L'aménagement urbain</b>											
étude urbaine OAP rues Tribunal/rue des écoles	12,4										
étude urbaine implantation CHIRC - AMO SPL T&T	8,9	4,7	16,2			CD35 CDST					
études techniques d'aménagement				68,0	57,0						
<b>Accessibilité - AD'AP</b>											
Ad'Ap Bâtiments communaux	430,7	24,5	14,6	120,0	113,7						
PAVE : étude (travaux intégrés dans les travaux d'aménagement et de voirie)	33,7	8,0				ville amie des ainés circuit bancs PMR	9,6		9,6		
<b>Autres investissements</b>											
Opérations VRD	3244	86,7	114,5	281,35	275,1						
travaux VRD ombrière du bouldrome											
aménagement voirie - pacification vitesse sécurisation (rue du Val, rue Beaurepaire, rue St-Michel )											
Schéma communal défense incendie et renforcement réseau	68,5	15,7	37,1	20,0	40,0						
schéma directeur eaux pluviales et renforcement réseau	14,3	28,6	29,4	85,5	100						
Sécurisation murs diverses rues	59,3	73,8									
Sécurisation passages piéton - modernisation éclairage public	405,3	56,5	4,3	95,0	104,0						
RLP	3,6	1,4									
Bâtiments divers (dont Hôtel de Ville, Château Bel air, Maison des associations, ESJJ, CTM, garage)	48,5	135,2	60,4	332,0	1156,8						
réfection du rempart Cours Bertrand - quai St-Jacques											
Budget participatif				20,0	40,0						
Acquisitions foncières diverses	1,1	79,0	531,8	547,5	100,0						
Site internet				15,6							
Equipements informatiques	54,1	32,7		38,61	40,0	rectorat - équipement numériques écoles élémentaires et rembsmt écoles privées	39,7				
Autres opérations diverses	50,7	6,4	31,7	45,7	682,8	Etat - amendes de police	61	89,3		90	180
<b>Principaux projets d'investissement (en K€ TTC)</b>											
Principaux projets d'investissement (en K€ TTC)	2020- 2023 déjà payé	2024	2025		2026- 2027	Co-financeur - dispositif	déjà perçu	2024	2025		2026- 2027
		réalisé	RAR +reports	nouveaux 2025					RAR	nouveaux 2025	
Totaux	24677	6152	4592	6555	15550	Totaux	2860	1088	4015	583	4159

## L'autofinancement prévisionnel

L'endettement sera ajusté au regard de l'autofinancement réel dégagé au vu des résultats et des investissements retenus lors du vote du budget primitif.

Les orientations indiquées ne préjugent pas des choix définitifs qui seront faits au moment du budget primitif sachant que de nombreux paramètres ne sont pas encore connus précisément (dotations, bases fiscales, accompagnement des tiers...).

- **L'autofinancement net**

En l'état actuel des hypothèses retenues et des données connues à ce jour, l'autofinancement brut (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement) devrait se situer aux alentours de 1 600 K€ pour 2025.

Avec un remboursement du capital des emprunts d'environ 949 K€ (nouveaux emprunts inclus), l'autofinancement net est évalué pour le budget principal en 2025 à environ 651 K€ (en baisse par rapport au prévisionnel 2024 de 930 K€).

- **Les résultats attendus fin 2024 (hors RAR)**

Hors Restes à Réaliser (en dépenses comme en recettes), le résultat prévisionnel d'investissement = recettes d'investissement – dépenses d'investissement de fin 2024 devrait s'établir à environ - 324 K€.

Le résultat prévisionnel de fonctionnement = recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement de fin 2024 devrait quant à lui s'établir à environ + 1 322 000 €.

- **Les restes à réaliser en investissement (RAR)**

Compte tenu des marchés engagés et des subventions obtenues, l'état prévisionnel des restes à réaliser est:

- Restes à réaliser et reports 2024 en dépenses : 4 592 K€
- Restes à réaliser 2024 en recettes : 4 016 K€
- Soit un solde des RAR 2024 de : - 576 K€

- **Les autres produits d'investissement**

Au titre des autres recettes d'investissement (comme le produit des cessions, de la taxe d'aménagement, le FCTVA, les nouvelles subventions ou la dotation aux amortissements), il est attendu un produit supplémentaire de 3 435 K€, établi comme suit :

- FCTVA (sur dépenses 2023) : 761 K€
- Taxe d'aménagement : 38 K€
- Nouvelles subventions : 583 K€
- Produits de cessions : 1 060 K€
- Dotations aux amortissements : 1 000 K€

- **Évolution de l'endettement et du besoin de financement**

Endettement	2024 (Réel)	2025 (Hypothèse)	Évolution
Nouveaux emprunts	0 €	3 000 000 €	+ 3 000 000 €
Remboursement de la dette	907 700 €	948 700 €	+41 000 €

## Schéma de projection du Budget Ville 2025

FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles de fonctionnement 13 600 000 €	Recettes de fonctionnement 15 200 000 €
Autofinancement prévisionnel 1 600 000 €	
INVESTISSEMENT	
	<b>Autofinancement</b> 1 600 000 €
	Résultats antérieurs (Invest + Fonct) 998 000 €
<b>Remboursement Capital</b> 949 000 €	<b>Autres recettes d'investissement</b> (TA, FCTVA, immo financières) 839 500 €
<b>Dépenses d'investissement</b> (RAR 2024 et reports) 4 592 000 €	<b>Subventions (RAR 2024)</b> 4 015 500 €
<b>Dépenses d'investissement</b> nouveaux crédits 2024 6 555 000 €	<b>Subventions (nouvelles 2025)</b> 583 000 €
	<b>Cessions</b> 1 060 000 €
	<b>Emprunts</b> 3 000 000 €

## Synthèse des statistiques

Superficie	<b>1 509 hectares</b>
Longueur de voirie communale (déclassement en 2016 de la RD 65)	<b>78 770 mètres</b>

Population	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population INSEE au 1 <sup>er</sup> janvier	9 820	9810	9 922	10 032	10 060	<b>10 054</b>

Indicateurs DGF	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Population INSEE de référence DGF	9 820	9 810	9 922	10 032	10 060	<b>10 054</b>
Résidences secondaires	109	109	195	188	181	<b>182</b>
Places de caravanes	36	36	36	36	36	<b>36</b>
<b>Population DGF</b>	9 965	9 955	10 153	10 256	10 277	<b>10 272</b>
Nombre de logements sociaux	663	676	706	706	703	<b>702</b>
Revenu / Population INSEE	12 375 €	12 878 €	12 970 €	12 887 €	13 140 €	<b>14 305 €</b>
Revenu / Population INSEE - strate	14 862 €	15 181 €	15 692 €	16 629 €	16 773 €	<b>17 784 €</b>
Potentiel fiscal 4 taxes / population DGF	1 025 €	1 039 €	1 031€	1 025€	1 079€	<b>1 146 €</b>
Potentiel fiscal 4 taxes / population DGF -strate	988 €	1 017 €	1 071€	1 068€	1 121€	<b>1 204 €</b>
Potentiel financier / population DGF	1 119 €	1 130 €	1 118 €	1 110 €	1 162 €	<b>1 229€</b>
Potentiel financier/population DGF moyen strate	1 073 €	1 100 €	1 157 €	1 152 €	1 202 €	<b>1 284 €</b>
Effort fiscal	1,3179	1,3223	1,1370	1,2712	1,2581	<b>1,2967</b>
Effort fiscal moyen de la strate	1,1771	1,1861	1,2221	1,2429	1,2365	<b>1,2135</b>

Écoles	2018 - 2019	2019 - 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	2023- 2024	2024-2025
Nombre d'élèves du 1 <sup>er</sup> degré	943	937	893	856	828	811	<b>796</b>
Dont élèves dans les écoles publiques	520	489	452	421	398	397	<b>393</b>

### Montant total du budget Ville (y compris les reports de crédits)

2024	Montant
Fonctionnement	Budget Primitif : 15 100 000 € Décisions Modificatives : 63 200 €
Investissement	Budget Primitif : 16 000 000 € Décisions Modificatives : 450 000 €
Total	Budget Primitif : 31 100 000 € Décisions Modificatives : 513 200 €

# Sources documentaires

## **Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire**

Code Général des Collectivités Territoriales et nomenclature comptable M57

## **Contexte macroéconomique et panorama de la situation économique mondiale et européenne**

Sites en ligne et articles de presse spécialisés – décembre 2024 et janvier 2025

*Ouest France 17/10/24 et 23/11/24*

*Le Monde 29/01/2025*

*Caisse d'épargne*

*La Banque Postale*

*Finance Active*

## **Contexte national**

Projections macroéconomiques – Décembre 2024

*La Banque de France*

## **Loi de finances**

*Site Banque des Territoires*

## **État de la Dette de la Ville de Redon**

Site en ligne Finance Active – Janvier 2025

*Finance Active*

## **Effectifs de la collectivité et données sur les dépenses de personnel**

*Service Ressources Humaines - Ville de Redon*

## **Indice de prix des dépenses communales**

Note Association des Maires de France AMF – *non paru*

## **Fiscalité locale**

Fichier REI 2024

*Direction Générale des Finances Publiques*

## **Données d'urbanisme**

*Direction des Services Techniques, de l'Aménagement et du Patrimoine - Ville de Redon*

## **Statistiques de la Ville de Redon**

*Site de l'INSEE*

Fiche individuelle DGF 2024

*Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales*

## **Effectifs des écoles publiques et privées de la Ville de Redon**

*Direction des Services Éducatifs et de la Citoyenneté - Ville de Redon*